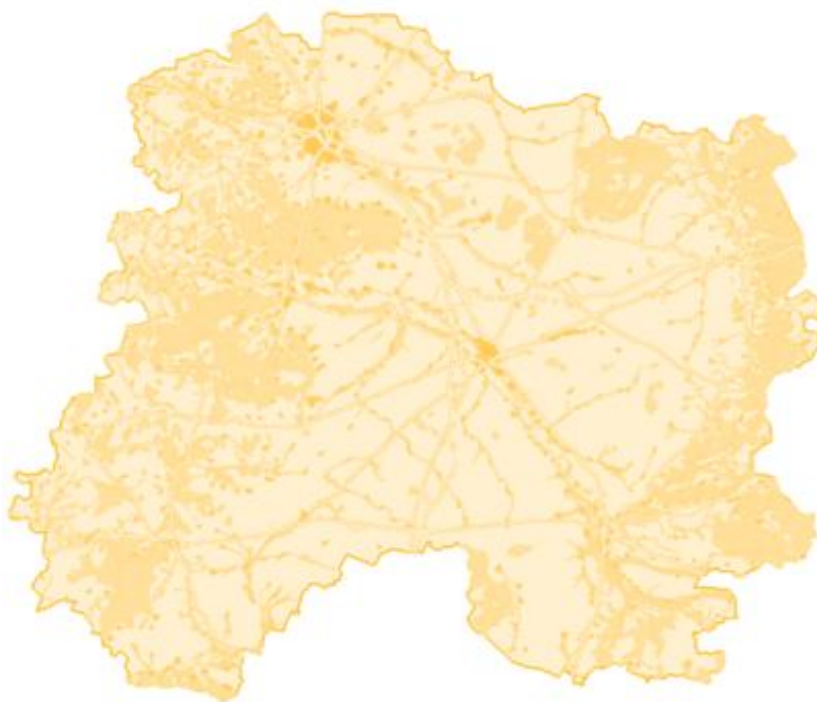


# Distribution publique de GAZ



## Rapport de la mission de contrôle

au titre de l'année 2014



web



*Toute délégation d'un service public nécessite que l'autorité concédante contrôle le bon accomplissement du service qu'elle a confié à un tiers, le concessionnaire.*

*Ce document retrace cette obligation pour les 19 communes qui ont délégué l'organisation de la distribution de gaz naturel sur leur territoire au SIEM.*

*Bonne lecture.*

*Jean-Yves LACAUGIRAUD,  
Agent assermenté du SIEM*

## SOMMAIRE

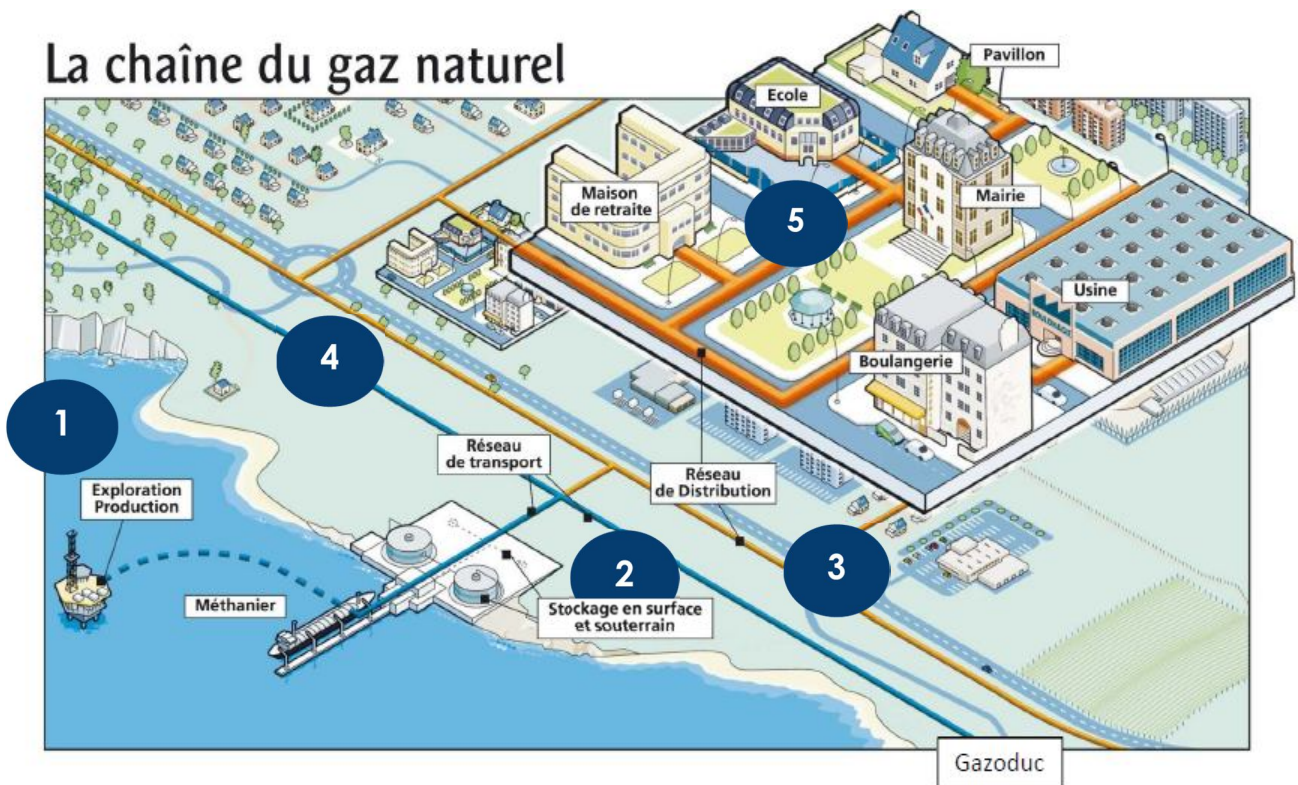
<b>LE SECTEUR DU GAZ</b>	<b>P.</b>	<b>6</b>
1 – Les activités du gaz naturel	P.	6
2 – La distribution publique de gaz	P.	7
<b>LA DISTRIBUTION DE GAZ DANS LA MARNE</b>	<b>P.</b>	<b>9</b>
1 – Le concessionnaire	P.	10
2 – Le SIEM et la concession gaz	P.	12
<b>LE PATRIMOINE TECHNIQUE</b>	<b>P.</b>	<b>13</b>
1 – L'infrastructure gazière	P.	13
2 – Les ouvrages de la concession	P.	14
3 – Contrôle de la gestion des ouvrages (GDO)	P.	19
<b>LES TRAVAUX REALISES SUR LA CONCESSION</b>	<b>P.</b>	<b>20</b>
1 – Les réseaux de canalisation	P.	20
2 – Les branchements	P.	21
<b>LES DONNEES FINANCIERES</b>	<b>P.</b>	<b>22</b>
1 – Le patrimoine financier de la concession	P.	22
2 – Les dépenses du concessionnaire	P.	27
3 – Les comptes d'exploitation du concessionnaire	P.	28
4 – Le droit du concédant	P.	32

<b>LA SECURITE ET LA DISTRIBUTION DE GAZ</b>	<b>P.</b>	<b>34</b>
1 – La surveillance et la maintenance des ouvrages	P.	34
2 – Le suivi des travaux de tiers	P.	38
<b>LA QUALITE DE LA DISTRIBUTION DE GAZ</b>	<b>P.</b>	<b>39</b>
1 – L’analyse des appels	P.	39
2 – Les incidents survenus en 2013	P.	40
<b>LE POUVOIR CALORIFIQUE SUPERIEUR DU GAZ (PCS)</b>	<b>P.</b>	<b>46</b>
1 – Principes généraux	P.	46
2 – Le contrôle du pouvoir calorifique du gaz	P.	47
<b>LES DONNEES « CLIENTELE »</b>	<b>P.</b>	<b>48</b>
1 – Répartition des clients et des quantités acheminées par contrat	P.	48
2 – Les services proposés aux clients par GRDF	P.	50
3 – La satisfaction des clients	P.	50
<b>Bilan du contrôle 2013</b>	<b>P.</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXES : Synthèse par communes</b>	<b>P.</b>	<b>53</b>

# Le secteur du gaz

## I – Les activités du gaz naturel

### La chaîne du gaz naturel



#### 1 – La production

Le gaz naturel est extrait des gisements par les producteurs. Il est acheminé en France depuis les sources de production par voie maritime (méthanier) ou par voie terrestre (gazoduc) suivant sa provenance. Le pays importe plus de 98 % de sa consommation de gaz du Moyen-Orient, de la Russie, de la Norvège et des Pays Bas.

#### 2 – Le stockage

Le gaz est stocké pour tenir compte de la saisonnalité de sa consommation, assurer la sécurité de son approvisionnement et pour permettre l'équilibrage des réseaux de transport.

#### 3 – Le transport

Le réseau de transport amène le gaz naturel à haute pression dans des canalisations de gros diamètre jusqu'à l'entrée des

communes. Il est un maillon essentiel de l'interconnexion du marché français avec le reste du marché européen du gaz. Les consommateurs industriels les plus importants sont desservis par ce réseau.

#### 4 – La distribution

Le réseau de distribution permet l'acheminement du gaz naturel depuis les réseaux de transport jusqu'aux consommateurs finals par des tuyaux de plus petit diamètre. Vingt-cinq entreprises de distribution de gaz assurent ce service. GRDF occupe 96 % du marché.

#### 5 – La fourniture

Les fournisseurs de gaz achètent « en gros » aux producteurs le gaz naturel qu'ils revendent « au détail » aux clients finals.

## II – La distribution publique de gaz

Les activités gazières tiennent compte des exigences européennes de libéralisation de l'énergie et les obligations de service public fixées par l'Etat. La fourniture et la production entrent dans le marché concurrentiel avec cependant une obligation de service public. Le stockage, régi par des concessions, et les réseaux de transport de gaz, soumis par la loi à un régime d'autorisation, sont des services publics nationaux. *L'exploitation des réseaux de distribution est un service public communal* délégué à des entreprises privées ou publiques.

L'article 121-32 du code de l'énergie précise les obligations de service public qui s'imposent aux différents acteurs de la filière gaz.

### 1 – La délégation de service public (DSP)

*Les communes ou leurs groupements sont Autorités Organisatrices de la Distribution publique de gaz. Elles sont propriétaires des ouvrages du réseau de distribution du gaz et responsables du respect de la mission de service public de cette distribution. Par une DSP, généralement un contrat de concession, la commune confie la gestion de ce service public à un délégataire public ou privé dont la rémunération est liée au résultat d'exploitation du service.*

Le choix du gestionnaire de réseau est imposé par la loi. L'article L 111-53 du code de l'énergie précise que les concessions dotées de réseaux existants doivent prendre, comme gestionnaire, l'opérateur historique, c'est-à-dire GRDF ou une entreprise locale de distribution (ELD). Par contre, depuis 2003, les nouvelles concessions qui n'ont pas encore de réseaux font l'objet d'une procédure de mise en concurrence. Le gestionnaire de réseau est choisi parmi les 25 entreprises agréées par le ministre chargé de l'énergie.

### 2 – Le contrat de concession

Suivant l'article L 2224-31 du CGCT, les collectivités locales ou leurs groupements concluent et négocient des contrats de concession avec le gestionnaire de réseau désigné :

*« Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz en application de l'article 6 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'article 36 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 précitée, négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions. »*

Le cahier des charges de concession fixe les droits et obligations des deux parties.

#### 2-1 – Le concessionnaire

Le gestionnaire de réseau, dénommé concessionnaire, gère la distribution du gaz sur le territoire de la concession. Il assure :

- La continuité de la fourniture de gaz,
- La sécurité des personnes et des installations en amont du raccordement des consommateurs finals,
- La protection de l'environnement, en particulier l'application de mesures d'économies d'énergies.

Il garantit aux fournisseurs de gaz un accès libre et non discriminatoire à ses infrastructures et pourvoit au raccordement des particuliers et des entreprises au réseau de distribution de gaz naturel.

A ce titre, le concessionnaire exploite, développe et entretient le réseau. Tous les investissements sur le réseau sont effectués par le concessionnaire. Néanmoins, il n'est tenu à aucune obligation d'étendre un réseau non rentable. Un arrêté de 2008 fixe le taux de rentabilité des opérations de desserte gazière. Ce taux est le rapport entre les bénéfices attendus et les dépenses d'investissement à réaliser (B/I) pour permettre le raccordement d'une commune ou d'un client au réseau de gaz naturel.



Le concessionnaire est rémunéré par le tarif d'accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD). Il verse à l'AOD pour certains contrats de concession une redevance de fonctionnement en contrepartie des dépenses supportées par l'autorité concédante pour le contrôle de la mission de service public.

## 2-2 – L'autorité concédante

La commune, ou l'EPCI à qui elle a délégué sa compétence, est **l'autorité concédante de la distribution de gaz**. Propriétaire des réseaux, elle n'a pas vocation à être maître d'ouvrage des travaux d'exploitation des réseaux de gaz comme c'est le cas pour la distribution d'électricité. Cependant, l'article L 432-5 du code de l'énergie précise que *les autorités organisatrices du réseau public de distribution de gaz conservent la faculté de faire exécuter en tout ou en partie à leur charge les travaux de premier établissement, d'extension, de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution*.

De plus, le concessionnaire n'étant pas obligé de procéder aux extensions de réseaux non rentables, l'article L 432-7 du code de l'énergie permet à l'autorité concédante d'apporter une contribution financière pour permettre la réalisation de ces extensions.

**Mais la responsabilité première de l'autorité concédante**, en contrepartie de la délégation d'un service public à une entreprise privée, **est le contrôle du respect, par le concessionnaire, de la mission de service public**.

## 2-3 – Le contrôle de la mission de service public

Pour permettre à l'autorité concédante d'effectuer cette mission de contrôle, le concessionnaire doit lui fournir annuellement le compte rendu de son activité (CRAC) sur la concession avant le 30 juin de l'année N+1 (art L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il transmet toutes les informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique utiles à la mission de contrôle de l'autorité concédante.

Le concessionnaire communique chaque année :

- Les données générales de la concession,
- Le compte d'exploitation avec les principaux éléments des comptes de charges et de recettes,
- L'inventaire physique et financier du patrimoine en concession dont la valeur nette et la valeur de remplacement des ouvrages concédés,
- L'état du réseau de distribution (extension, déclassement),
- Les investissements et la maintenance,
- Les mesures relatives à la sécurité des personnes et des biens,
- La qualité du service.

Les risques les plus sérieux de non-respect de la mission de service public et du contrat de concession sont d'une part l'insuffisance des travaux de maintenance sur les ouvrages concédés et d'autre part l'enregistrement incorrect ou non exhaustif du patrimoine nécessaire à l'exploitation de ce service.

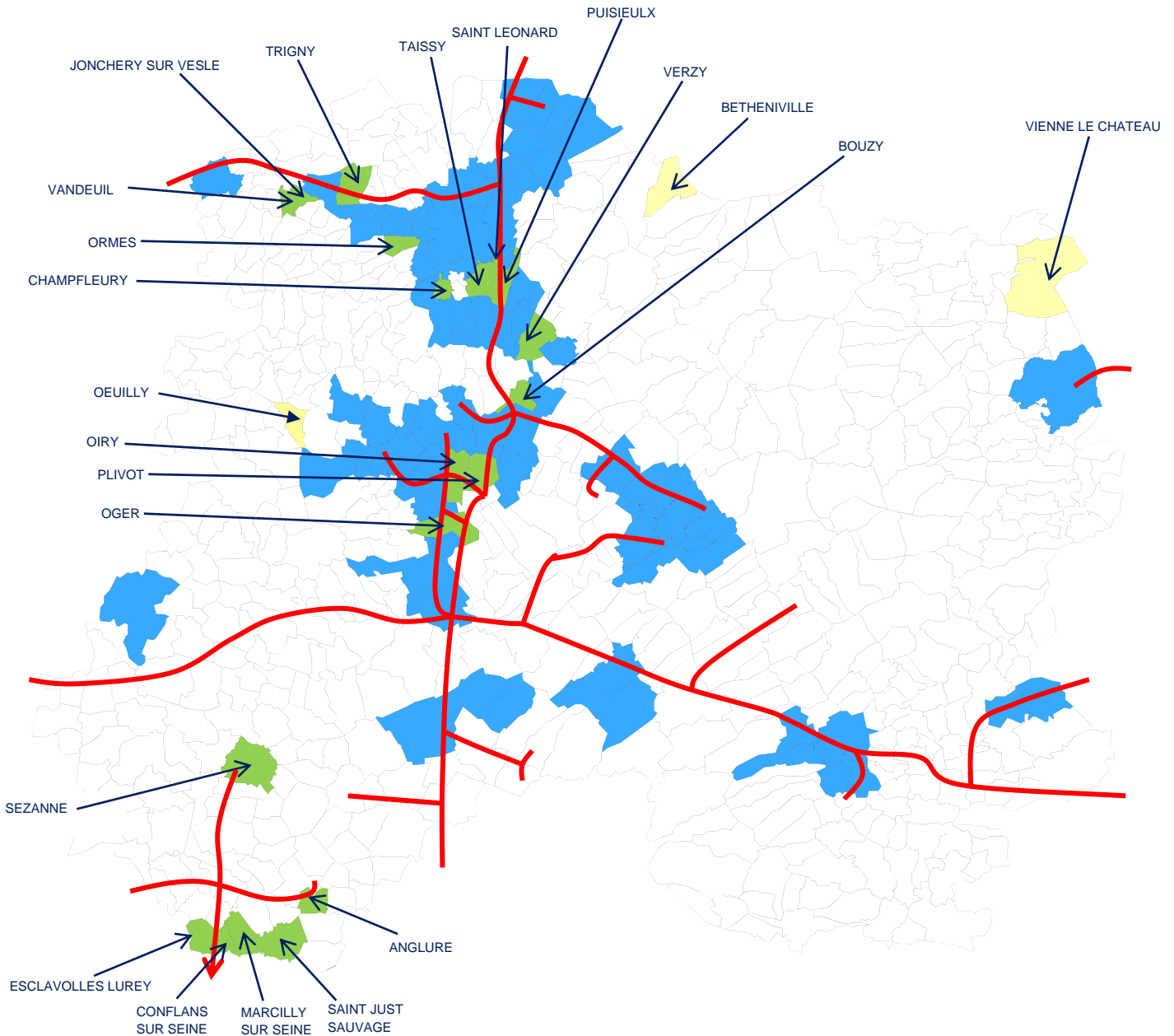


# La distribution de gaz dans la MARNE

98 communes de la MARNE sont desservies en gaz au 31 décembre 2014.

19 communes adhèrent au SIEM.

Un seul concessionnaire : Gaz Réseau Distribution France (GRDF)



## Communes et compétence GAZ

<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span>	Communes non desservies en GAZ avec compétence GAZ transmise au SIEM	( 3 )
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:green; border:1px solid black;"></span>	Communes desservies en GAZ avec compétence GAZ transmise au SIEM	( 19 )
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:blue; border:1px solid black;"></span>	Communes desservies en GAZ	( 79 )
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:white; border:1px solid black;"></span>	Communes non desservies en GAZ	(519)
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:red; border:1px solid black;"></span>	Réseaux de transport GAZ	

## I – Le SIEM et la concession gaz

Le SIEM est un EPCI dont la compétence principale est l'organisation de la distribution publique de l'électricité. Toutes les communes de la MARNE adhèrent au syndicat pour cette compétence. Mais tout adhérent peut aussi souscrire à d'autres compétences dont l'organisation de la distribution publique de gaz.

19 communes marnaises ont fait ce choix. Pour ces collectivités, le SIEM est l'autorité

concedante du service public de distribution de gaz naturel. A ce titre, le syndicat exerce son devoir de contrôle de la délégation de service public de gaz signée avec GRDF.

Il est à noter que trois autres communes de la MARNE ont délégué la compétence GAZ au SIEM sans être desservies en gaz. Il s'agit de BETHENVILLE, OEUILLY et VIENNE LE CHATEAU.

COMMUNES	POPULATION <sup>(1)</sup>	CONTRAT DE CONCESSION	Type de concession	DELEGATION AU SIEM <sup>(2)</sup>
ANGLURE	842	03/07/1998	Syndicale	10/12/2007
BOUZY	936	07/11/2000	Communale	12/12/2013
CHAMPFLEURY	531	21/10/1997	Communale	13/07/2007
CONFLANS SUR SEINE	678	03/07/1998	Syndicale	10/12/2007
ESCLAVOLLES LUREY	568	03/07/1998	Syndicale	10/12/2007
JONCHERY SUR VESLE	1948	26/02/1991	Communale	26/10/2009
MARCILLY SUR SEINE	627	03/07/1998	Syndicale	10/12/2007
OGER	576	27/11/1989	Communale	13/07/2007
OIRY	872	03/11/2000	Communale	07/07/2010
ORMES	455	10/08/2009	Communale	15/06/2009
PLIVOT	760	01/04/1999	Communale	12/02/2008
PUISIEULX	383	02/03/2004	Communale	12/02/2008
SAINT JUST SAUVAGE	1525	03/07/1998	Syndicale	10/12/2007
SAINT LEONARD	97	08/06/1990	Communale	13/07/2007
SEZANNE	5218	03/07/1998	Communale	12/02/2008
TAISSY	2305	03/02/2004	Communale	13/07/2007
TRIGNY	529	27/03/2002	Communale	07/07/2010
VANDEUIL	205	30/11/2005	Communale	15/06/2009
VERZY	1052	25/11/1997	Communale	13/12/2010

(1) Populations légales de 2011 (Chiffres utilisés pour l'année 2014 - source INSEE)

(2) Correspond à la date de transmission de la délibération à la préfecture de la Marne.

En 2007, suite à la dissolution des syndicats primaires d'énergies, plusieurs communes de l'ancien syndicat de la région de SEZANNE (SERS) adhèrent au SIEM pour la distribution du gaz. Le SIEM et GRDF signent le 10 décembre 2007 un avenant modifiant le contrat initial. Le SIEM se substitue au SERS pour les communes d'ANGLURE, CONFLANS SUR SEINE, ESCLAVOLLES LUREY, MARCILLY SUR SEINE et SAINT JUST SAUVAGE comme autorité organisatrice de la distribution de gaz.

Pour les autres communes, à l'exception de BOUZY, les délibérations des communes et du SIEM ont suffi au concessionnaire pour entériner le transfert de compétence.

Le SIEM et GRDF ont signé un avenant au contrat de concession de la commune de BOUZY le 1<sup>er</sup> septembre 2015 reçu en préfecture en date du 30 septembre 2015.

## 1 – Les contrats de concession

Les contrats de concession ont évolué dans le temps. A ce jour, trois versions cohabitent : avant 1994, entre 1994 et 2002, depuis 2003.

### 1-1 – Avant 1994

3 communes ont signé avant 1994 un contrat de concession de type 1961 dont la particularité est l'absence de redevance R1 et de Compte Rendu d'Activité de Concession (CRAC) :

- JONCHERY SUR VESLE,
- OGER,
- SAINT LEONARD.

Il est à noter que dans le cadre de son contrôle de concession, le SIEM demande chaque année au concessionnaire les données financières, techniques et de clientèle de ces trois communes. **Chaque année, GRDF répond favorablement à notre demande.**

### 1-2 – De 1995 à 2002

14 communes ont signé un contrat de concession après 1994 et la refonte du cahier des charges de concession. GRDF verse une redevance R1 et transmet un CRAC de chaque contrat à l'autorité concédante :

- BOUZY,
- CHAMPFLEURY,

- OIRY,
- PLIVOT,
- SEZANNE
- TAISSY,
- TRIGNY,
- VANDEUIL,
- VERZY,

Et un seul CRAC pour :

- ANGLURE,
- CONFLANS SUR SEINE,
- ESCLAVOLLES LUREY,
- MARCILLY SUR SEINE,
- SAINT JUST SAUVAGE.

### 1-3 – Depuis 2003

2 communes ont signé un contrat de concession suite à une mise en concurrence des distributeurs agréés pour la création et l'entretien de leurs réseaux. Elles ont retenu GRDF :

- ORMES,
- PUISIEULX.

## 2 – GRDF, Concessionnaire de la concession SIEM

Créé par la loi du 8 avril 1946 de nationalisation de l'électricité et du gaz, Gaz de France est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) chargé de produire et de distribuer du gaz de ville. La déréglementation de la fourniture de l'électricité et du gaz dans les années 2000 a imposé la séparation des activités identifiées comme des monopoles naturels.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société GRDF a été créée. Filiale à 100% de GDF SUEZ (ENGIE), elle a la charge de la distribution de gaz naturel en France.

### GRDF, c'est :

- 10,9 millions de clients en France,
- 9 529 communes desservies,
- 196 940 kms de réseau de gaz naturel,
- 11 300 collaborateurs,
- 258 TWh de gaz naturel acheminés,
- 700 millions d'euros investis pour entretenir et exploiter le réseau,
- 1 million d'euros par jour pour la sécurité du réseau
- 140 opérateurs de l'Urgence Sécurité Gaz qui diagnostiquent 24h/24 et 7j/7 chaque appel lié aux urgences gaz.

## II - Les chiffres clés de la concession en 2014

- 19 communes,
- 20 007 habitants,
- 15 contrats de concession d'une durée de 30 ans,
- 4 760 clients.
- 157,473 m de réseau de gaz naturel
- 127 MWh de gaz naturel acheminé
- 33,1 m de réseau/ usager,
- 2,46 K€ d'actif brut/usager,
- 26,76 MWh/usager de gaz acheminé.

# Le patrimoine technique

## I – L’infrastructure gazière

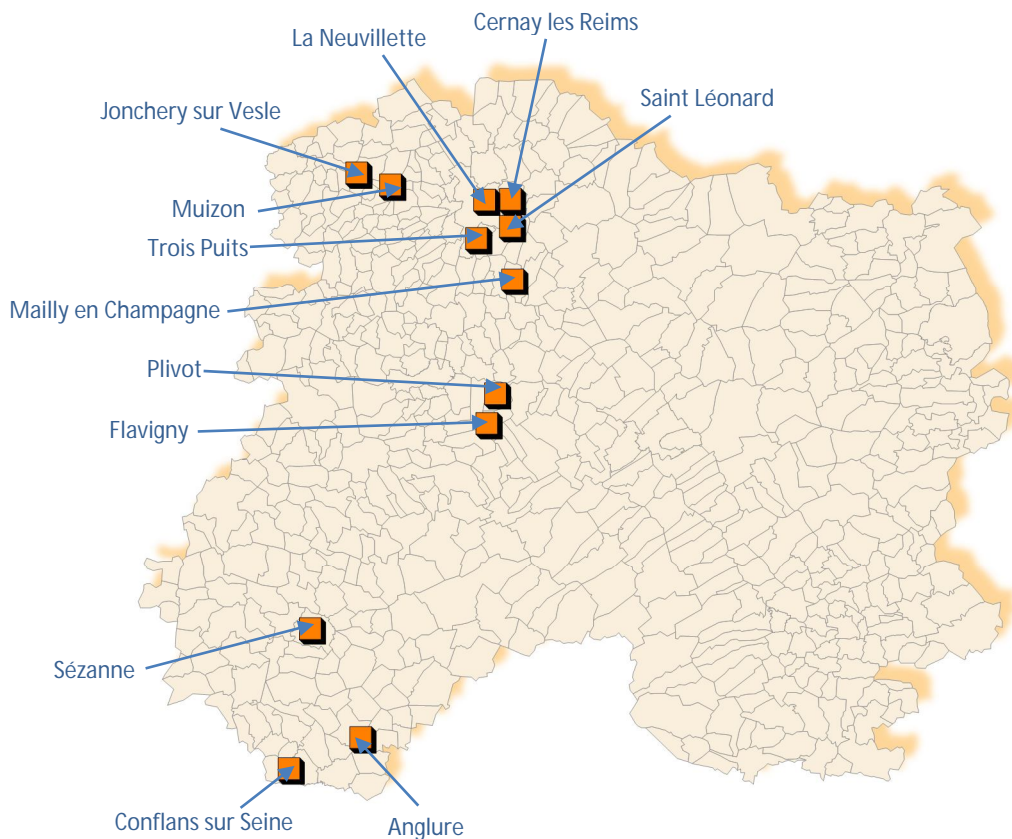
On nomme infrastructures gazières toutes les installations (terminaux méthaniers, sites de stockage, réseaux de transport, réseaux de distribution) qui assurent l’approvisionnement en gaz des consommateurs.

### 1 - Les postes de livraison

Dernier maillon du réseau de transport, les postes de livraison permettent la fourniture du gaz naturel en fonction des besoins

exprimés par l’abonné (pression, débit, température...). Ils transforment la pression de 64 bar en pression de 8 ou 4 bar. Ces postes assurent aussi le comptage du gaz naturel livré au client. Ils se trouvent généralement à l’entrée des agglomérations ou directement chez les clients industriels.

Ils sont 12 à alimenter les 19 communes en concession.



Poste de livraison de CERNAY LES REIMS



## II – Les ouvrages de la concession

C'est à la sortie des postes de livraison que commence le patrimoine du SIEM (par délégation des communes) et la mission de service public de la distribution de gaz.

### 1 - Les conduites de distribution

Les conduites (ou canalisations) assurent la livraison du gaz depuis les postes de livraison jusqu'aux branchements des clients.

Le réseau de distribution de gaz naturel de la concession au 31 décembre 2014 est composé de 157 473 m de conduites. Il a globalement augmenté de 171,5 m au cours de l'année 2014 soit une évolution de 0,11 %.

#### Evolution du réseau (en m)

Linéaires au 31/12/2014	Extension - renouvellement de réseaux	Abandon de conduites	Correction d'inventaire	Linéaires au 31/12/2014
157 301,50	192,00	0,00	-20,50	157 473,00

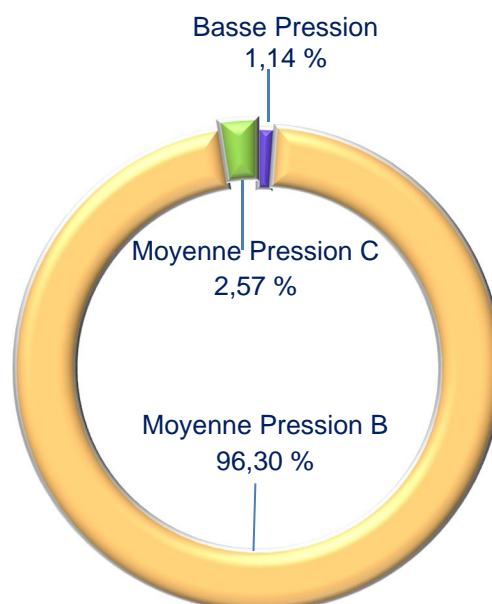
#### 1-1 – Les réseaux de gaz par type de pression en mètres

L'essentiel des canalisations est aujourd'hui en « moyenne pression », c'est-à-dire fonctionnant à une pression de service de 4 bars. Ces tuyaux sont de faible section et donc moins encombrants dans le sous-sol que ceux utilisés pour les réseaux « basse pression ». Les canalisations en moyenne pression B sont actuellement utilisées pour les clients particuliers. Les canalisations en moyenne pression C servent pour les conduites d'amenée ou pour les clients industriels.

##### La concession est composée de :

- 1 792,40 m en basse pression (BP)<sup>1</sup>,
- 155 681 m en moyenne pression (MP),  
Dont 151 640 m en MP B<sup>2</sup>,  
4 041 m en MP C<sup>3</sup>.

#### Taux des canalisations par pression



**98,86 % des conduites sont en moyenne pression.**

<sup>1</sup> BP : Pression comprise entre 0,017 et 0,05 bar

MPA : Pression comprise entre 0,05 et 0,4 bar (il n'y en a pas sur la concession)

<sup>2</sup> MP B : Pression comprise entre 0,4 et 4 bars

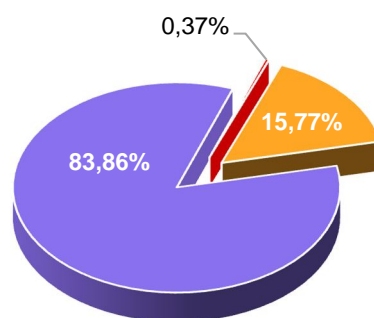
<sup>3</sup> MP C : Pression comprise entre 4 bars et 19,2 bars

## 1-2 – Les réseaux de gaz par type de matériaux en mètres

Les matériaux utilisés sont la fonte ductile, l'acier et le polyéthylène.

### Taux des canalisations par matériaux

Matériaux	Linéaires
Fonte ductile	587 m
Acier	24 833 m
Polyéthylène	132 053 m



■ Fonte ductile ■ Acier ■ Polyéthylène

La fonte ductile n'est plus employée et est appelée à disparaître par la force des renouvellements.

## 1-3 – Les réseaux par communes (m)

COMMUNES	BP (≤50 m bars)	MPB (<0,4 bars et 4 bars)	MPC (< 4 bars)	TOTAL
ANGLURE		7 877		7 877
BOUZY		7 062		7 062
CHAMPFLEURY		4 268		4 268
CONFLANS-SUR-SEINE		6 162	62	6 224
ESCLAVOLLES-LUREY		4 430		4 430
JONCHERY-SUR-VESLE		11 089		11 089
MARCILLY-SUR-SEINE		4 401		4 401
OGER		9 734		9 734
OIRY		8 767		8 767
ORMES		989		989
PLIVOT		8 502		8 502
PUISIEULX		3 520	412	3 932
SAINT-JUST-SAUVAGE		13 887		13 887
SAINT-LEONARD		596	2 145	2 741
SEZANNE	1 792	31 261	1 109	34 162
TAISSY		12 959	313	13 272
TRIGNY		6 284		6 284
VANDEUIL		404		404
VERZY		9 448		9 448
<b>TOTAL</b>	<b>1 792</b>	<b>151 640</b>	<b>4 041</b>	<b>157 473</b>



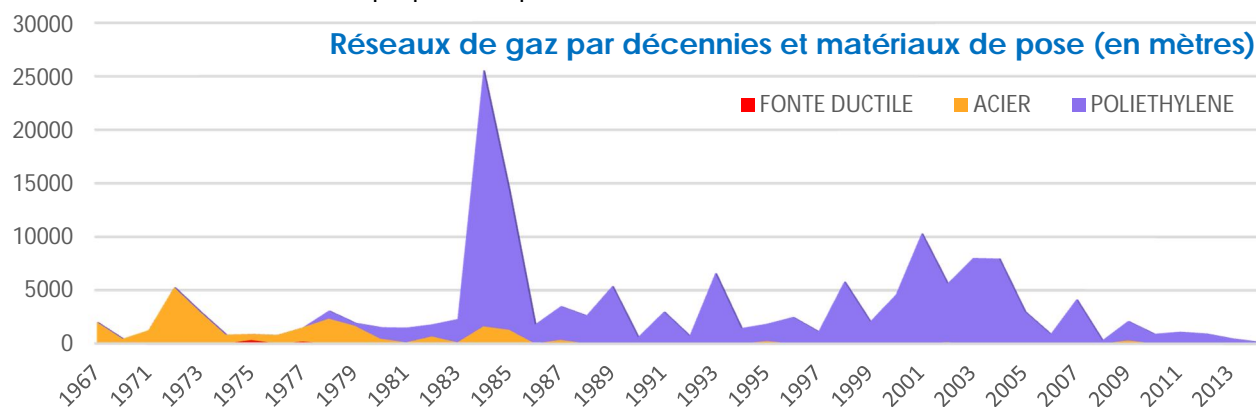
## 1-4 – L'âge des réseaux de gaz

L'âge moyen des linéaires de canalisation, tous matériaux confondus, est de 22,92 ans/m. Néanmoins, 2 429 m de canalisation ont plus de 45 ans soit 1,54 % du réseau total. Ces linéaires ont été posés à SEZANNE en 1967 (1993m) et 1969 (436m). Ils sont en acier.

l'abandon de la fonte ductile et l'utilisation presque exclusive dans les nouveaux réseaux du polyéthylène :

- Fonte ductile : 37,84 ans/m,
- Acier : 37,36 ans/m,
- Polyéthylène : 20,08 ans/m

Les écarts entre les moyennes d'âge des différents matériaux s'expliquent par



## 2 - Les postes de détente

Les postes de détente sont des ouvrages publics ou privés. Ils permettent d'abaisser la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation de celui-ci par tous les clients : domestiques, tertiaires ou industriels.

### 2-1 – Les postes de détente privés

Ils sont au nombre de 51 sur la concession. Ils desservent les industriels et sont leur propriété ou celle de GRDF qui les propose en location.

### 2-2 – Les postes de détente publics

Outre les postes de transport dont la fonction est de relier le réseau de transport au réseau de distribution (page 13), on trouve pour le réseau de distribution :

- Les postes de détente MPC/MPB qui transforment le gaz de moyenne pression C (> 4 bar) en moyenne pression B (entre 0,4 et 4 bar),
- Les postes de détente MPB/BP qui ont pour finalité de faire passer la pression à moins de 50 mbar.

#### Les postes de détente sur la concession :

Ils sont au nombre de 5 : 3 MPC/MPB et 2 MPB/BP.

Nom de la commune	Année de pose	Pression amont	Pression aval	Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)	Nombre de lignes de détente
ST-LEONARD	28/05/1985	MPC	MPB	500 nm <sup>3</sup> /h	1
SEZANNE	27/09/2011	MPC	MPB	5.000 nm <sup>3</sup> /h	2
SEZANNE	29/06/1987	MPB	BP	650 nm <sup>3</sup> /h	2
SEZANNE	Non renseigné	MPB	BP	100 nm <sup>3</sup> /h	1
TAISSY	28/05/1985	MPC	MPB	11.200 nm <sup>3</sup> /h	1

**Débit nominal (m<sup>3</sup>/h) :** Le gaz se détend ou se comprime suivant la pression et la température. Afin de neutraliser ces variations, il a été décidé de normer un volume par rapport à une pression et une température fixe. On parle alors de normaux m<sup>3</sup>.

### 3 - Les robinets (et vannes de réseaux)

Les robinets et vannes sont des ouvrages de conduite des réseaux qui permettent à l'exploitant d'interrompre l'alimentation de certaines parties du réseau en cas d'incident ou d'accident. Ils ne peuvent être manœuvrés que par le distributeur.

Les robinets sont classifiés de 1 à 4 selon leur importance et leur nature. De cette

nomenclature découle une périodicité d'inspection de un à quatre ans dans le cadre de la maintenance de GRDF sur les ouvrages. Il y a 4 nouveaux robinets sur la concession par rapport à 2013, 3 à ST LEONARD et 1 à TAISSY.

Commune	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	TOTAL ROBINET
ANGLURE	1		2	3
BOUZY	2		1	3
CONFLANS SUR SEINE	1		3	4
ESCLAVOLLES LUREY			2	2
JONCHERY SUR VESLE	1		2	3
OGER			2	2
PLIVOT	2			2
ST JUST SAUVAGE			1	1
ST LEONARD	6			6
SEZANNE	10		61	71
TAISSY	4		3	7
TRIGNY			1	1
VERZY			3	3
TOTAL	27	0	81	108

### 4 - Les autres ouvrages

Outre les canalisations, postes de détente et robinets de coupure, les ouvrages de la concession comptent les branchements individuels et les ouvrages collectifs :

#### 4-1 - Le branchement individuel

Ce branchement est un branchement unique entre le réseau et le point de livraison, c'est-à-dire un branchement pour un seul client.

Ex : alimentation d'un pavillon,

#### 4-2 - Le branchement particulier

Ce branchement relie la colonne montante aux appartements dans les immeubles et dessert les logements. A chaque étage, il y

en a autant que d'appartement. Les branchements particuliers font partie de l'alimentation d'un collectif qui est composée des autres éléments suivants :

- **Le branchement collectif** est la liaison entre le réseau et le pied de l'immeuble,
- **La colonne d'immeuble** est la partie pénétrante du réseau dans l'immeuble,
- **La colonne montante** est une conduite intérieure qui suit les étages et se situe dans les communs des immeubles.

## Les principaux autres ouvrages de la concession

Au 31 décembre 2014, la concession compte :

- 4 716 branchements individuels,
- 165 branchements collectifs,
- 186 conduites d'immeubles,
- 173 conduites montantes.

Ces chiffres sont issus du fichier des immobilisations en concession puisque l'inventaire technique de ces ouvrages n'est pas complet.

GRDF a conscience de ce problème. Entre 2004 et 2009, le concessionnaire a conduit un vaste inventaire technique des branchements, le projet Référentiel Inventaire Ouvrages (RIO) qui a permis de répertorier les branchements collectifs. Néanmoins, les résultats obtenus n'ont pas satisfait le concessionnaire qui estime que 20 % des branchements ne sont pas répertoriés. De plus, l'inventaire comptable est toujours supérieur en nombre à l'inventaire technique.

GRDF a donc lancé un complément d'inventaire national des branchements collectifs, des conduites d'immeubles et des conduites montantes associées, intitulé RIO 2. Ce nouveau projet a deux objectifs majeurs :

- **Renforcer la sécurité industrielle** en identifiant de façon exhaustive tous les ouvrages dont les conduites d'immeubles sensibles au plomb,
- **Améliorer la satisfaction des concédants** par la correction des anomalies et la convergence des inventaires techniques et comptables à la maille de la concession.

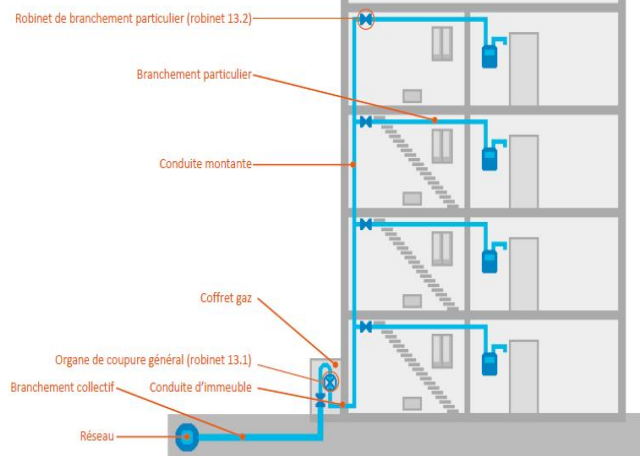
La MARNE sera l'un des premiers départements du Grand Est à faire l'objet de ce recensement qui se terminera fin 2017. Les opérations de recalage de l'inventaire comptable sur l'inventaire technique auront lieu en 2017 et 2018. Les remises à niveau des inventaires pourront avoir des conséquences à la baisse comme à la hausse sur la valeur financière des ouvrages concédés ainsi que sur les charges calculées<sup>4</sup> liées aux immobilisations en concession.

Dès 2017, sitôt les données analysées, GRDF prendra contact avec toute les autorités concédantes dont le patrimoine concédé subira, par ces corrections d'inventaires, d'importantes variations.

Le SIEM reste vigilant dans l'attente de ces résultats.

### Les infrastructures de la concession

#### • LES PRINCIPAUX OUVRAGES DE DISTRIBUTION



Source : CRAC GRDF

#### Pour exemple, les branchements collectifs de la concession :

- **97 dans l'inventaire technique,**  
**et**
- **165 dans l'inventaire comptable.**

<sup>4</sup> Les charges calculées renferment notamment les dotations nettes aux amortissements et à la provision pour renouvellement et les charges exceptionnelles générées par les sorties d'immobilisations.

### III – Contrôle de la gestion des ouvrages

Dans le cadre du contrôle de la mission de service public de la distribution de gaz, le SIEM doit recevoir l'ensemble des plans au 2000<sup>ème</sup> des communes de la concession, sur lesquels apparaissent les réseaux de gaz existants.

Ceux-ci permettent de vérifier la mise à jour des plans après les travaux de renouvellement ou d'extension du réseau de distribution.

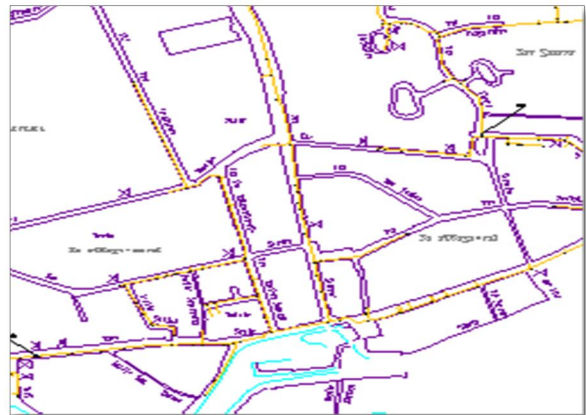
La mise à jour des plans est importante pour deux points :

- la sécurité des interventions ultérieures à proximité des ouvrages existants lors des DICT,
- le calcul au plus juste des éléments financiers établis à partir de cette même GDO (taxe, redevance, valorisation du patrimoine...).

Le SIEM a demandé à GRDF de lui transmettre ces plans informatisés au lieu de la version papier.

Une convention est en préparation. Les plans informatisés permettront toujours le contrôle de l'enregistrement des travaux mais ils viendront aussi s'ajouter au SIG (système d'information géographique) du SIEM sous la forme d'une couche réseaux gaz.

*Exemple d'un plan au 1/2000<sup>ème</sup> où sont reportées les canalisations gaz*



# Les travaux réalisés sur la concession

Pour accomplir sa mission de service public, le concessionnaire doit entretenir et renouveler les ouvrages de distribution de gaz. De plus, il procède aux extensions de réseaux sous certaines conditions de rentabilité.

## I – Les réseaux de canalisation

### 1 – Les extensions de réseau

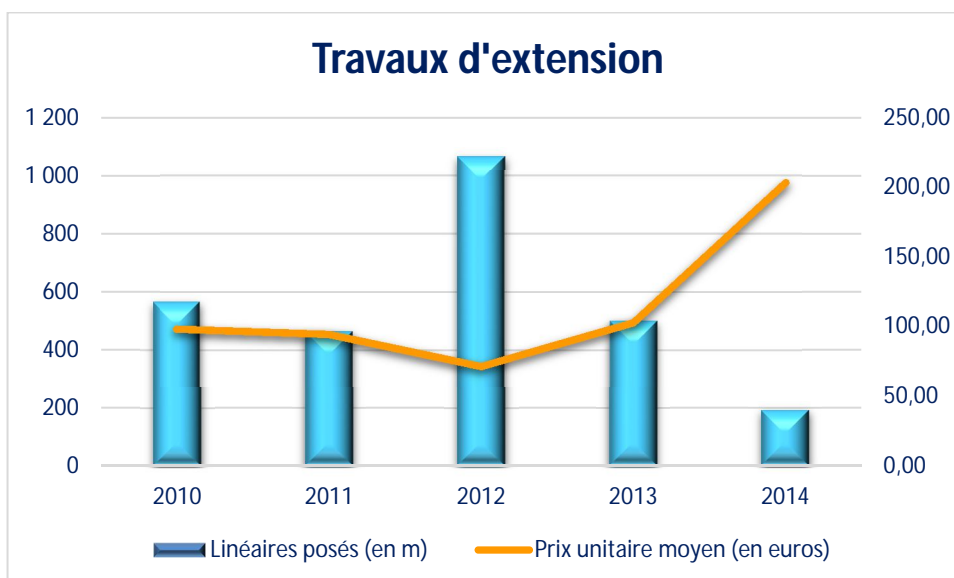
Les extensions de réseau sont effectuées par le concessionnaire. Elles ne sont réalisées que si elles permettent un retour sur investissement.

Deux communes ont eu des extensions de réseaux en 2014.

Nom de commune	Quantité (en m)
JONCHERY SUR VESLE	155
OGER	37
<b>TOTAL</b>	<b>192</b>

### 2 – Evolution des travaux réalisés par le concessionnaire

	2010	2011	2012	2013	2014
Extension en m	566	465	1 066	501	192
Extension en k€	56	44	76	52	39
<b>Part du réseau posée en extension</b>	0,38%	0,31%	0,71%	0,32%	0,12%
Prix unitaire moyen des travaux (€/m)	98,45	94,64	71,67	102,99	203,13



Les chiffres montrent qu'en 2014, les travaux sur le réseau ont baissé de près de 61 % par rapport à 2013 alors que le prix moyen au mètre subissait une augmentation de 82,06 %. Entre 2011 et 2014, le prix unitaire moyen a doublé. Dans ces conditions, il est bien difficile d'arriver à un retour sur investissement.

## II – Les branchements

### 1 – Les branchements individuels

L'inventaire comptable des branchements individuels fait état d'une augmentation de 20 branchements par rapport aux données transmises en 2013. En réalité, 30 branchements ont été posés (création ou renouvellement) et 10 branchements déposés (renouvellement ou régularisation d'inventaire).

#### 1-1 – Création de branchements individuels

Commune	Date de mise en service	Quantité (unité)
ANGLURE	01.07.2014	2,00
BOUZY	01.07.2014	1,00
CHAMPFLEURY	01.07.2014	1,00
CONFLANS-SUR-SEINE	01.07.2014	1,00
JONCHERY-SUR-VESLE	01.07.2014	16,00
OGER	01.07.2014	1,00
ORMES	01.07.2014	1,00
SAINT-JUST-SAUVAGE	01.07.2014	1,00
SEZANNE	01.07.2013	1,00
SEZANNE	01.07.2013	1,00
SEZANNE	01.07.2014	1,00
SEZANNE	01.07.2014	1,00
TAISSY	01.07.2014	1,00
TAISSY	01.07.2014	1,00
<b>TOTAL</b>		<b>30,00</b>

#### 1-2 – Dépose de branchements individuels

Commune	Quantité (unité)
JONCHERY-SUR-VESLE	1,00
OGER	1,00
SEZANNE	5,00
SEZANNE	1,00
TAISSY	2,00
<b>TOTAL</b>	<b>10,00</b>

## Les données financières de la concession

On distingue plusieurs données financières transmises par le concessionnaire. Elles font l'objet d'un contrôle de l'autorité concédante :

- Le patrimoine financier de la concession,
- Les dépenses du concessionnaire,
- Le compte d'exploitation du concessionnaire,
- Le droit du concédant.

### I – Le patrimoine financier de la concession

Les ouvrages de la concession appartiennent « ab initio » à l'autorité concédante (syndicat ou communes) mais leur valeur financière est inscrite dans la comptabilité du concessionnaire qui a obligation d'enregistrer tous mouvements affectant les inventaires (pose, dépose, renouvellement et abandon...).

La valeur brute (immobilisée) du patrimoine de la concession s'élève à 11 677,51 k€ au 31 décembre 2014.

Immobilisations au 31/12/2013	Mise en service	Dépose / Retrait	Régularisation travaux antérieurs	Immobilisations au 31/12/2014
11 579,53	101,07	-13,04	9,95	11 677,51

#### La valeur financière du patrimoine

En k€	Valeur Brute d'Actif	Amortissement cumulé	Valeur Nette Comptable
TOTAL	11 677,51	4 685,56	6 991,95

#### 1 – Evolution du patrimoine concédé

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur brute (k€)	10 196	10 530	10 883	11 580	<b>11 678</b>
Variation (en k€)		334	353	697	<b>98</b>
Variation (en %)		3,27	3,35	6,40	<b>0,85</b>
Impact adhésion nouvelle commune (k€)		néant	néant	538*	<b>néant</b>
Variation hors adhésion (en %)		3,27	3,35	1,46	<b>0,85</b>

\* Adhésion de la commune de BOUZY en 2013

#### Le patrimoine par investisseurs

	Valeur brute (k€)	Investissements bruts du concessionnaire (k€)	Remises gratuites par la collectivité ou les tiers (k€)
<b>2014</b>	11 678	10 560	1 118



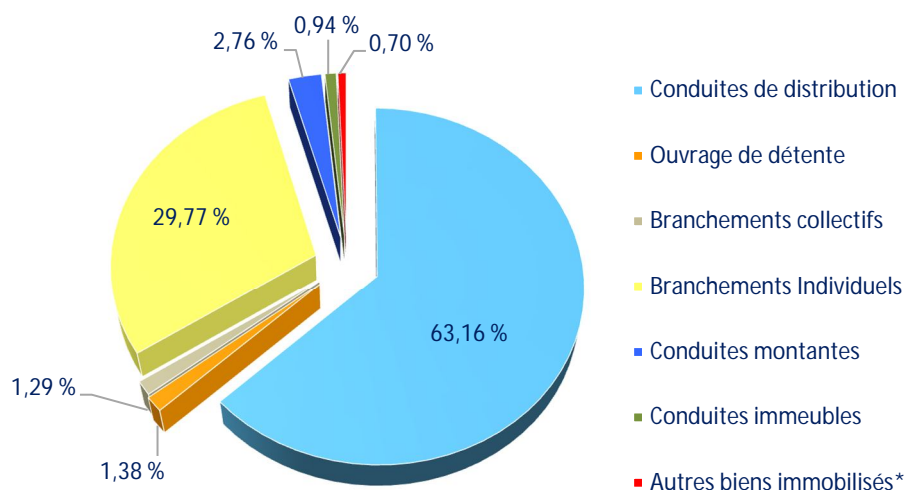
## 2 – Le patrimoine de la concession par type d'ouvrages

Le patrimoine de la concession regroupe tous les ouvrages posés pour permettre la distribution du gaz.

En k€	Valeur Brute d'Actif	Amortissement cumulé	Valeur Nette Comptable
Conduites de distribution	7 375,03	3 133,49	4 241,54
Ouvrage de détente	161,44	35,31	126,13
Branchements collectifs	151,07	62,71	88,35
Branchements Individuels	3 476,48	1 193,88	2 282,60
Conduites montantes	322,48	158,53	163,95
Conduites immeubles	109,25	52,90	56,36
Autres biens immobilisés*	81,76	48,74	33,02
<b>TOTAL</b>	<b>11 677,51</b>	<b>4 685,56</b>	<b>6 991,95</b>

(\*) Protection cathodique, télé-exploitation, terrains

### Taux par type d'ouvrages (valeur brute)



### 2-1 – Evolution du patrimoine par type d'ouvrages

En k€	2013	2014	Evolution
Conduites de distribution	7 336,97	<b>7 375,03</b>	0,52%
Ouvrages de détente	161,44	<b>161,44</b>	0,00%
Branchements collectifs	151,42	<b>151,07</b>	-0,23%
Branchements individuels	3 415,04	<b>3 476,48</b>	1,80%
Conduites montantes	323,36	<b>322,48</b>	-0,27%
Conduites d'immeubles	109,55	<b>109,25</b>	-0,27%
Autres biens immobilisés (*)	81,76	<b>81,76</b>	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>11 579,53</b>	<b>11 677,51</b>	<b>0,85%</b>

Ce sont les branchements individuels qui ont le plus augmenté assurant une densification plus importante de la concession.

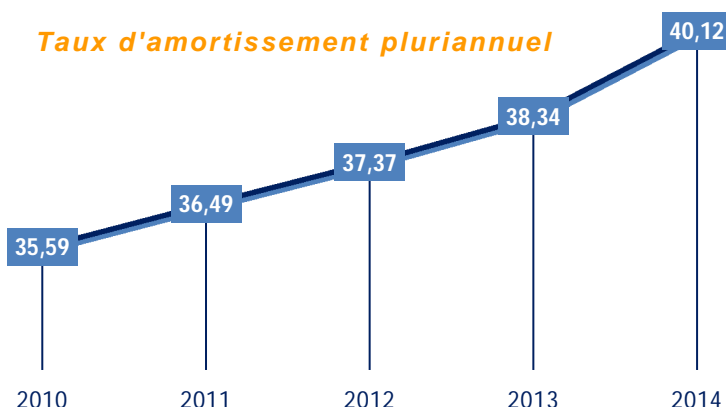
### 3 – Le taux d’amortissement des ouvrages de la concession

Le taux d’amortissement correspond comptablement à l’amortissement de dépréciation de la valeur des biens. Les ouvrages concédés au 31 décembre 2014 sont amortis à 40,12 %.

	Valeur brute (k€)	Amortissement cumulé (en k€)	Taux d'amortissement
<b>2014</b>	11 678	4 686	40,12

#### 3-1 – Evolution pluriannuelle du taux d’amortissement

Le taux d’amortissement du patrimoine concédé progresse chaque année ce qui signifie que les travaux de renouvellement ne sont pas assez importants pour compenser le temps qui passe.



#### 3-2 – Le taux d’amortissement par type d’ouvrage

	Valeur Brute d'Actif (K€)	Amortissement cumulé (K€)	Taux d'amortissement (%)
Conduites de distribution	7 375,03	3 133,49	42,49
Ouvrages de détente	161,44	35,31	21,87
Branchements collectifs	151,07	62,71	41,51
Branchements Individuels	3 476,48	1 193,88	34,34
Conduites montantes	322,48	158,53	49,16
Conduites d'immeubles	109,25	52,90	48,42
Autres biens immobilisés	81,76	48,74	59,62
<b>TOTAL</b>	<b>11 677,51</b>	<b>4 685,56</b>	<b>40,12</b>

A l’exception « des autres biens immobilisés » qui ont une durée de vie plus courte (20 ans) et par conséquent un taux d’amortissement plus élevé, les ouvrages de la concession ont des taux d’amortissement inférieurs à 50 % cependant l’absence de renouvellements importants de la part du concessionnaire augmente irrémédiablement les taux d’amortissement des ouvrages. Les durées d’amortissement pour les ouvrages sont :

- Conduites de distribution
  - Conduites d'immeubles et montantes
  - Branchements
- } 45 ans,
- Postes de détente
  - Autres ouvrages (dont protection cathodique)
- 40 ans,  
20 ans.

**Evolution  
du taux d'amortissement par  
type d'ouvrage**

	2013	2014
Conduites de distribution	40,61%	<b>42,49 %</b>
Ouvrages de détente	19,36%	<b>48,42 %</b>
Branchements collectifs	39,40%	<b>21,87 %</b>
Branchements Individuels	32,78%	<b>41,51 %</b>
Conduites montantes	47,07%	<b>34,34 %</b>
Conduites immeubles	46,33%	<b>49,16 %</b>
Autres biens immobilisés	56,45%	<b>59,62 %</b>
TOTAL	38,34%	<b>40,12 %</b>

Les ouvrages dont les âges dépassent leur durée d'amortissement :

- 2 434m de canalisation de réseau à SEZANNE,
- 9 conduites d'immeubles à SEZANNE,
- 9 conduites montantes à SEZANNE,
- 86 branchements dont 6 à CHAMPFLEURY  
et  
80 à SEZANNE.

**5 – L'écart entre les inventaires techniques et comptables**

Seules les conduites de distribution peuvent être analysées car les autres ouvrages ne disposent pas d'un inventaire technique complet. Dans le fichier comptable, les robinets sont enregistrés sous la dénomination « conduites de distribution », 1 robinet vaut 1 mètre. Pour connaître les linéaires de réseaux enregistrés, il convient donc de retirer le nombre de robinets posés.

Linéaires comptables (en m)	Robinet (en m)	Linéaires comptables corrigés (en m)	Linéaires techniques (en m)	Ecart (en m)
157 371	- 108	157 263	157 473	200

Les linéaires de réseau sont plus élevés de 0,13 % dans le fichier comptable. Les écarts de linéaires entre les fichiers comptable et technique sont peu élevés. Néanmoins, aucune des communes n'a d'inventaire technique égal à l'inventaire comptable.

Interrogé, GRDF précise que les écarts peuvent être liés à des chantiers anciens où les outils de l'époque ne permettaient pas une transcription automatique et parfaite. Aujourd'hui GRDF effectue un travail systématique de la vérification et de la correction sur le flux, afin de corriger et d'éviter les incohérences constatées.

## Ecart par communes (en m)

INSEE	Communes	Linéaires comptables	Linéaires technique	Ecart	
				Relatif	Absolu
51009	ANGLURE	7 876	7 877	-1	-0,01 %
51079	BOUZY	6 703	7 062	-359	-5,36 %
51115	CHAMPFLEURY	4 216	4 268	-52	-1,23 %
51162	CONFLANS-SUR-SEINE	6 216	6 224	-8	-0,13 %
51234	ESCLAVOLLES-LUREY	4 470	4 430	40	0,89 %
51308	JONCHERY-SUR-VESLE	11 217	11 089	128	1,14 %
51343	MARCILLY-SUR-SEINE	4 400	4 401	-1	-0,02 %
51411	OGER	9 848	9 734	114	1,16 %
51413	OIRY	8 953	8 767	186	2,08 %
51418	ORMES	934	989	-55	-5,89 %
51434	PLIVOT	8 563	8 502	61	0,71 %
51450	PUISIEULX	3 872	3 932	-60	-1,55 %
51492	SAINT-JUST-SAUVAGE	13 713	13 887	-174	-1,27 %
51493	SAINT-LEONARD	2 784	2 741	43	1,54 %
51535	SEZANNE	33 887	34 162	-275	-0,81 %
51562	TAISSY	13 336	13 272	64	0,48 %
51582	TRIGNY	6 277	6 284	-7	-0,11 %
51591	VANDEUIL	429	404	25	5,83 %
51614	VERZY	9 569	9 448	121	1,26 %
	TOTAL	157 263	157 473	-210	-0,13 %

Les écarts entre les linéaires techniques et comptables sont faibles. Le concessionnaire tend, de plus, à les réduire d'années en années. La commune de Champfleury avait, pour exemple, un écart de 17,25 % pour une distance de près d'un km en 2013 entre les deux fichiers. Cette différence n'est plus que de 52 m.

## II – Les dépenses du concessionnaire

Le concessionnaire doit entretenir les infrastructures utilisées pour la distribution publique de gaz et le cas échéant les développer. Pour ce faire, il investit sur les ouvrages de la concession dans le cadre des travaux d'entretien des ouvrages, de renouvellement et d'extension des réseaux. L'engagement de GRDF a baissé de 40,12 % en 2014.

### 1 – Les dépenses de développement et de modernisation des ouvrages

En k€	2011	2012	2013	2014
Développement des ouvrages	88	141	123	<b>75</b>
Modernisation des ouvrages	248	139	13	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>336</b>	<b>280</b>	<b>136</b>	<b>81</b>
Variation en %		-16,79	-51,38	<b>-40,12</b>

### Dépenses annuelles de GRDF par catégories d'ouvrages

Dépenses (en k€)	2011	2012	2013	2014
Canalisations (extension)	44	76	52	<b>36</b>
Canalisations (renouvellement)	45	60	9	
Branchements individuels ou collectifs (pose)	44	64	71	<b>39</b>
Branchements individuels ou collectifs (renouvellement)	90	79	4	<b>6</b>
Conduites montantes	9	0	0	
Conduites d'immeubles	1	0	0	
Ouvrages de détente (postes)	103	0	0	
<b>Total</b>	<b>336</b>	<b>279</b>	<b>136</b>	<b>81</b>

Néanmoins, l'augmentation financière du patrimoine donne un investissement de GRDF légèrement plus élevé. Cette différence correspond à des travaux réalisés en 2013 mais qui ne figuraient pas dans les données comptables arrêtées au 31 décembre 2013.

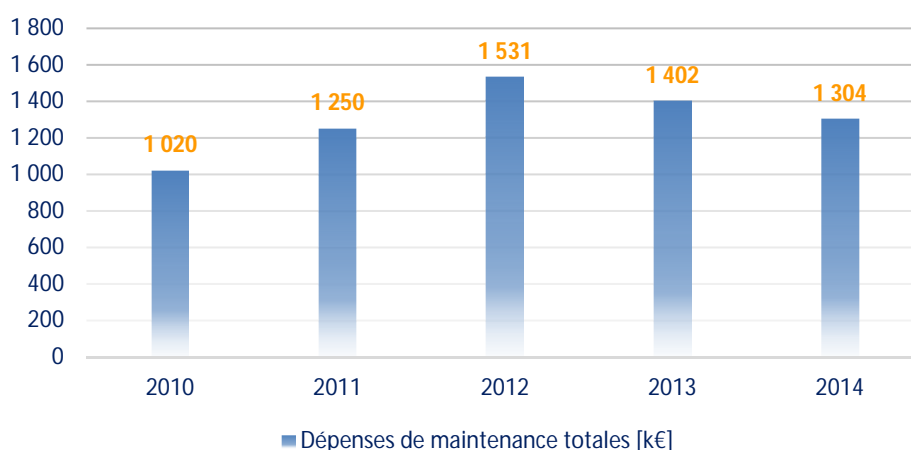
Dépenses GRDF (en K€)	2014
Branchements individuels	<b>61</b>
conduites	<b>40</b>
<b>Total</b>	<b>101</b>

### 2 - Les dépenses de maintenance des ouvrages

GRDF a aussi des dépenses de maintenance pour la surveillance et la sécurité des réseaux. Pour cette maintenance, le concessionnaire ne communique que des chiffres à la taille du centre GRDF de REIMS pour les 98 communes marnaises desservies en GAZ. Ces dépenses ont baissé de 6,99 % par rapport à 2013.

Dépenses (en k€)	2010	2011	2012	2013	2014
Maintenance préventive	358	436	479	547	<b>535</b>
Maintenance totale	1 020	1 250	1 531	1 402	<b>1 304</b>

## Evolution des dépenses de maintenance



Ces dépenses ramenées aux linéaires de la concession donnent les estimations suivantes pour la maintenance des ouvrages pour les 19 communes de la concession SIEM :

	2013	2014
Maintenance des ouvrages centre GRDF Reims (k€HT)	1 402	1 304
km de réseau sur le centre GRDF Reims	1 742	1 750
km de réseau sur la concession SIEM	157	157
<b>Estimation Maintenance des ouvrages concession SIEM (en k€)</b>	<b>126</b>	<b>117</b>

## III – Le compte d’exploitation du concessionnaire

Par le contrat de concession, GRDF est tenu de transmettre les principaux éléments du compte d’exploitation de chaque concession.

En k€HT	2013	2014
<b>LES RECETTES DE LA CONCESSION</b>	<b>1 737</b>	<b>1 543</b>
Recettes d'acheminement de gaz	1 661	1 461
Recettes hors acheminement	76	82
<b>LES CHARGES DE CONCESSION (hors redevance de fonctionnement)</b>	<b>1 341</b>	<b>1 299</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>893</b>	<b>873</b>
dont charges de main-d'œuvre	426	407
dont achats externes	440	431
dont charges autres (impôts et taxes, etc....)	27	35
<b>Charges calculées</b>	<b>448</b>	<b>426</b>

Ces éléments reprennent les recettes et les charges du territoire. Il est cependant impossible d’en déduire une notion de résultat lié à la concession d’une part car les recettes de GRDF sont majoritairement constituées des recettes d’acheminement basées sur un tarif péréqué et d’autre part puisque la grande majorité des moyens mis en œuvre par GRDF (main-d’œuvre, locaux, véhicules, matériel...) est mutualisée à des mailles supérieures aux 19 communes de la concession.

## 1 – Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel

Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel (dit tarif ATRD) correspond à la contrepartie financière perçue par les gestionnaires de réseau de distribution pour l'acheminement du gaz jusqu'aux clients finals. Il est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

L'article 452-1 du code de l'énergie prévoit que « Les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire ». Ce tarif d'acheminement est basé sur les charges du gestionnaire (toutes concessions confondues) calculées à l'euro près. Le tarif est fixé pour 4 ans. Il est revu au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année pour prendre en compte l'inflation, l'effort de productivité, les bonus/malus liés à la qualité de service et les écarts entre les prévisions et les réalisations pour des postes difficilement maîtrisables comme le climat.

### Le tarif couvre :

- Les dépenses d'exploitation appelées « charges nettes d'exploitation » qui sont les charges d'exploitation hors provisions et amortissements, diminuées des recettes de prestations hors acheminement,
- Les dépenses d'investissement appelées « charges de capital normatives » qui sont constituées de l'amortissement des investissements financés par GRDF et de la rémunération des capitaux engagés. L'amortissement est réalisé sur la durée de vie économique des ouvrages (par exemple 45 ans pour les canalisations), indépendamment du terme des contrats de concession. Ce mécanisme permet d'étaler la charge pour les clients (une période d'amortissement plus courte entraînerait un tarif plus élevé).

L'ATRD4 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012

### 1-1 – Evolution du tarif ATRD4

La Commission de régularisation de l'énergie par délibération du 25 avril 2013 et du 9 avril 2014 a revu la grille tarifaire 2014 de GRDF, concessionnaire du SIEM.

#### Grille tarifaire du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	32,28	25,57		
T2	124,56	7,52		
T3	707,64	5,28		
T4	14 296,80	0,74	186,00	
TP	33 354,36		92,76	60,84

#### Grille tarifaire du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	33,24	26,32		
T2	128,28	7,74		
T3	728,40	5,44		
T4	14 717,16	0,76	191,52	
TP	34 335,00		95,52	62,64



## 2 - Les données du compte d'exploitation

### 2-1 - Les recettes de la concession

Les recettes de GRDF comprennent annuellement le tarif d'acheminement (soit environ 95%) et la facturation de prestations (5 %).

En 2014, les recettes ont baissé de 11,18 % par rapport aux données 2013. Ce sont les recettes d'acheminement qui ont diminué de 12,07 %. Ces recettes sont fortement impactées par les variations du climat puisque le tarif d'acheminement comprend une part fixe abonnement et une part variable basée sur les quantités livrées. Les effets des aléas climatiques sont de l'ordre

de plus ou moins 15 % sur les quantités livrées et de plus ou moins 10 % sur les recettes.

Les recettes hors acheminement sont les services proposés dans le catalogue des prestations de GRDF ou sur devis :

- Prestations liées au raccordement,
- Prestations diverses facturées à l'acte,
- Location de matériels,
- Déplacement d'ouvrages.

Les recettes sont données à la maille communale. Elles ont augmenté de 8,29 % par rapport à 2013.

### 2-2 - Les charges de la concession

En 2014, les charges de la concession s'élève à 1299 k€, hors redevance de fonctionnement. Elles ont diminué de 3,16 % par rapport à 2013.

#### 2-2-1 - Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont essentiellement des charges de main d'œuvre et d'achats de prestations. Elles représentent les coûts des fonctions nationales de GRDF (frais de siège, frais d'études et de recherche) ou régionales (VSR, maintenance spécialisée ...). Les montants de ces charges sont répartis sur la base de deux clés.

sont réparties au prorata des charges précédentes.

D'autres charges d'exploitation sont transmises à la maille de la concession, il s'agit des impôts et taxes.

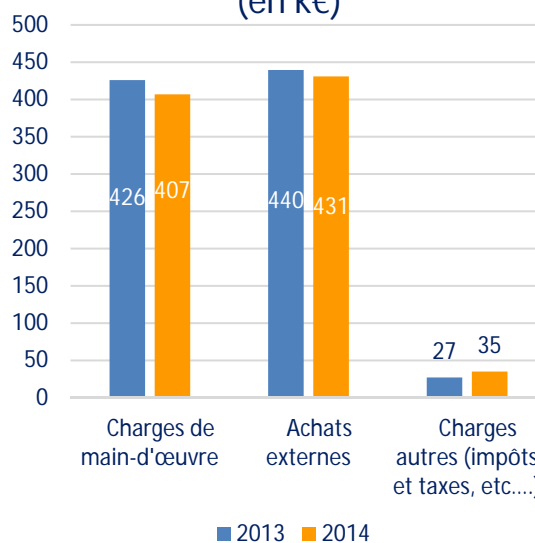
Les charges d'exploitation s'élèvent à 873 k€. Elles ont baissé de 2,21 % par rapport à 2013.

Le choix de la clé est établi en fonction de l'activité élémentaire :

- Les charges imputables majoritairement à l'activité réseaux. Elles sont réparties proportionnellement à la longueur de canalisation « équivalent moyenne pression » avec la règle suivante, 1 mètre de réseau BP = 3 mètres de réseau MP,
- Les charges imputables majoritairement à l'activité clients / fournisseurs (acheminement-livraison, prestations chez les clients) qui sont réparties proportionnellement au nombre de PDL (point de livraison).

Les autres charges d'exploitation et les charges de structure ou des fonctions support (logistique, approvisionnement, comptabilité, informatique, frais de siège...)

Les charges d'exploitation  
(en k€)



## 2-2-1 – Les charges calculées

Les charges calculées s'élèvent à 426 k€ en 2014. Elles ont baissé de 5,05 % par rapport à 2013.

Les charges calculées comprennent :

- Les dotations aux amortissements,
- Les dotations aux provisions,
- Les charges exceptionnelles générées par les sorties d'immobilisations.

**Les charges calculées liées aux immobilisations en concession sont disponibles à la maille de la concession.** Celles liées aux immobilisations hors concession contribuant au fonctionnement et à l'exploitation du réseau concédé (par exemple compteurs, postes de livraison client, informatique...) sont affectées au prorata du nombre de point de livraison (PDL).

Aucun détail n'est communiqué par le concessionnaire à propos de ces charges calculées. C'est d'autant plus dommage que la remise à niveaux des inventaires (voir page 18) pourrait voir évoluer à la baisse ou à la hausse ces charges. Mais comment, sans un minimum de données et de recul sur ces données, pouvoir analyser et comprendre ces éventuels bouleversements ?

Néanmoins, un élément peut être calculé d'après les données transmises par le concessionnaire. Il s'agit des dotations aux amortissements.

L'amortissement d'un bien consiste à reconstituer sa valeur financière au cours de sa durée d'utilisation pour pallier à son usure ou à son obsolescence.

La dotation aux amortissements est la quote part annuelle de cette pratique comptable. L'écart entre le cumul des amortissements 2013 et 2014 donne la dotation aux amortissements 2014 :

En k€	2013	2014
Cumul des amortissements	4 439	<b>4 686</b>
Dotations aux amortissements		<b>247</b>

### Les amortissements du concessionnaire

Compte tenu des règles comptables en vigueur, différents types d'amortissement sont pratiqués en charge au compte de résultat par le concessionnaire :

- Pour les biens de premier établissement financés par le concessionnaire : GRDF constitue un amortissement de caducité sur la durée résiduelle du contrat de concession en cours par rapport à la date de création de l'ouvrage.
- Pour les ouvrages financés par GRDF et renouvelables avant le terme de la concession, GRDF constitue un amortissement industriel basé sur la durée de vie économique du bien.

**Les dotations aux amortissements dans les charges calculées :**

	2013	2014
Charges calculées (en k€)	448	<b>426</b>
Dotations aux amortissements (en k€)	244	<b>247</b>
% Parts des Dotations	54,46	<b>57,98</b>

### 2-2-3 – Les redevances

Parmi les charges financières du concessionnaire, il y a aussi les redevances de fonctionnement et d'occupation du domaine public.

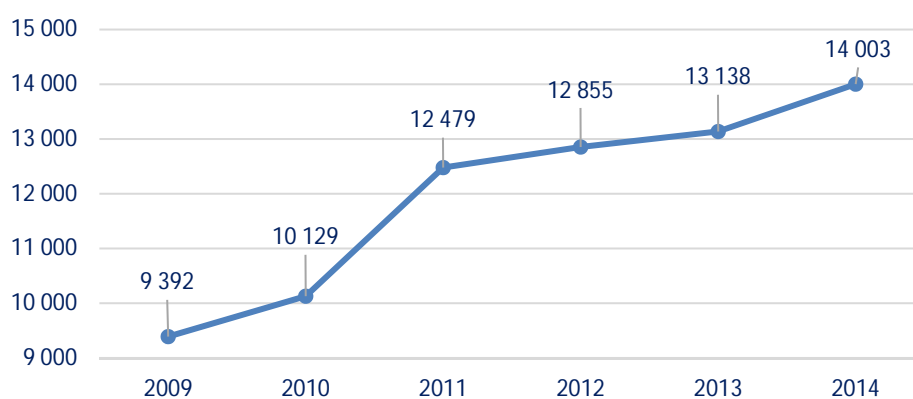
**La redevance de fonctionnement dite R1**, financée par les usagers au travers du tarif d'acheminement, est versée par GRDF au SIEM pour lui permettre de supporter les frais nécessaires au contrôle de la mission de service public de la distribution du gaz.

Les éléments pris pour son calcul sont les kilomètres de réseau concédé, la population de la concession, la durée du contrat et les indices d'ingénierie.

**Elle s'élève pour 2014 à 14 003 €.**

Elle ne concerne que 16 communes sur les 19 adhérentes. Les trois autres communes, JONCHERY SUR VESLE, OGER et SAINT LEONARD sont dites de « concession 1961 » qui ne donne pas droit au versement d'une redevance R1.

#### La redevance de fonctionnement



Il n'y avait que 12 communes dans la concession en 2009, 15 de 2010 à 2012 et 16 communes à partir de 2013.

**La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)** est due pour toute occupation ou utilisation du domaine public communal et départemental sous condition de délibération. Elle est versée aux communes.

Les comptes rendus d'activité 2014 précisent que GRDF a versé un total de 4,21 K€ réparti entre les 16 communes.

## IV – Le droit du concédant

Le compte « droits du concédant » reflète les droits de l'autorité concédante à recevoir gratuitement les biens à l'échéance du contrat. Les ouvrages, bien que propriété des communes, sont inscrits à l'actif du bilan de GRDF. En regard de ces montants, est inscrit au passif, la dette de GRDF vis à vis des communes : c'est le compte « droits du concédant ».

$$\text{Droit du concédant} = \text{Valeur des biens (remises gratuites)} + \text{Amortissement de caducité} + \text{Provisions utilisées pour renouvellement} - \text{Dépréciation des biens non renouvelables}$$

Les droits du concédant se décomposent ainsi :

- **La valeur des biens remis gratuitement.**  
Ce sont les biens remis gratuitement dans la concession par les tiers.
- **L'amortissement de caducité.**  
Celui-ci a pour objectif d'assurer la récupération des investissements effectués par le concessionnaire compte tenu de l'obligation de restitution des biens à titre gratuit à l'autorité concédante.
- **Les provisions utilisées pour renouvellement :**  
Elles correspondent aux dépenses effectuées par le concessionnaire pour le renouvellement des ouvrages. La provision de renouvellement est constituée par l'écart entre la valeur de remplacement du bien et sa valeur d'origine amortie industriellement.
- **Dépréciation des biens non renouvelables :**  
Cette rubrique enregistre la dépréciation des biens qui ne pourront être renouvelés avant la fin du contrat de concession.

Sur la base des éléments transmis par le concessionnaire, le compte « droits du concédant » s'établit au 31 décembre 2014 à 3 621 k€ et se décompose comme suit :

	2013	2014
Valeur des biens (remises gratuites) [k€]	1 091	1 118
Dépréciation des biens non renouvelables [k€]	-4 065	-4 308
Amortissement de caducité [k€]	5 077	5 348
Provision utilisée pour renouvellement [k€]	1 465	1 464
TOTAL (k€)	3 568	3 621



L'analyse du compte droit du concédant reste difficile sans la communication par le concessionnaire d'un minimum d'informations. GRDF ne transmet pas au SIEM le détail des éléments financiers qui composent ce droit du concédant.

# La sécurité et la distribution de gaz

L'arrêté du 13 juillet 2000, portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisation, fixe «les exigences essentielles de sécurité que l'opérateur de réseau doit respecter pour la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation d'un réseau de distribution de gaz combustible par canalisation».

## I – La surveillance et la maintenance des ouvrages

### 1 – La recherche systématique des fuites

#### 1-1 – Les réseaux de distribution

Le réseau de distribution de gaz est régulièrement contrôlé dans le cadre d'un dispositif de recherche systématique de fuites, que ce soit à l'aide de véhicules spécialisés (VSR) ou à pied dans les zones les moins accessibles, afin de détecter d'éventuelles fuites sur les réseaux et les branchements de gaz. Les résultats de ces mesures sont utilisés pour la définition des priorités lors du renouvellement des canalisations. Toutefois, lorsque la fuite est détectée, les agents informent directement le centre d'appel et de dépannage pour demander l'intervention immédiate des équipes d'astreinte.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- Les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression),
- L'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués par des tiers, nature du sol, etc...).

Et, pour les réseaux, sont notamment pris en compte les éléments suivants :

- ✓ Fonte grise : deux fois par an,
- ✓ Basse pression, acier sans protection cathodique, canalisations posées dans l'année et réseau en cuivre sensible : tous les ans,
- ✓ Moyenne pression : tous les quatre ans.

L'application de cette règle au réseau de la concession permet le calcul de la longueur théorique qui doit être contrôlée annuellement sur le territoire du SIEM, soit environ **42 km**.

Surveillance des réseaux (V.S.R et à pied)	2010	2011	2012	2013	2014
Longueur de réseau surveillé (km)	150	60	52	52	133
Nombre d'indices de fuite	3	2	2	0	3
Nombre d'indices confirmés	2	1	2	0	3
Taux de réseau surveillé	100,90%	40,20%	34,60%	33,06%	84,46%
Taux de fuites détectées / 100 km	1,3	0,7	1,3	0	1,90

#### Un véhicule de surveillance des réseaux

A vitesse réduite les « barbiches », des capteurs de méthane 10 000 fois plus sensibles que le nez humain, recueillent les informations qui s'affichent sur l'ordinateur du technicien à l'arrière du véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention (source : CRAC 2013).

Chaque véhicule représente un investissement de l'ordre de 100 000 €



## 1-2 – Les autres ouvrages de la concession

Visite des Conduites d'immeubles et des Conduites Montantes	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de conduites d'immeubles et conduites montantes visitées	102	5	1	61	1
Nombre de fuites détectées	0	0	0	0	0

## 2 - La protection cathodique du réseau en acier

### 2-1 – Les équipements mis en oeuvre

L'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000 énonce les obligations du concessionnaire pour la protection cathodique des canalisations en acier : « Les canalisations de réseau en acier enterrées font l'objet d'une protection cathodique contre la corrosion conçue et mise en oeuvre en fonction des caractéristiques spécifiques de l'ouvrage à protéger et de l'environnement dans lequel il est appelé à fonctionner ».

Il y a deux sortes de protection :

- La protection passive est réalisée par l'enrobage des conduites grâce à des substances isolantes comme le polyéthylène.
- La protection active dit protection cathodique consiste en la mise au potentiel de la canalisation en acier (moins de 850mV) de façon à annuler l'oxydation (corrosion) naturelle de la conduite.

Le linéaire de réseau en acier sur le territoire du Syndicat est de 24 833 m ce qui représente 15,77 % du réseau.

Inventaire du réseau acier de la concession pourvu d'une protection cathodique :

Les moyens de protection cathodique active							
au 31 décembre 2014							
Commune	Canalisations en acier au 31 décembre				Protection cathodique active assurée à partir ...		
	Longueur totale [m]	Nombre de points de mesure du potentiel électrolytique	Non protégé		... d'ouvrages concédés dédiés	... des ouvrages du transport	... d'une concession DP contigüe
			Longueur [m]	Pression d'exploit.			
<b>Commune</b>	<b>24 833</b>	<b>125</b>	<b>99</b>				
ANGLURE	234	2		MPB		1	
CONFLANS/SEINE	62	0		MPC			1
CONFLANS/SEINE	127	2		MPB		1	
JONCHERY/VESLE	225	5		MPB			1
PLIVOT	106	2		MPB	ANODE		
PUISIEULX	412	1		MPC			1
SAINT-LEONARD	2145	4		MPC			1
SEZANNE	1109	77		MPC			
SEZANNE	13162			MPB	SOUTIRAGE		
SEZANNE	254		99	BP			
TAISSY	313	29		MPC			1
TAISSY	5518			MPB			1
TRIGNY	1166	3		MPB	ANODE		

Le réseau acier est protégé de façon active sur 99,60 % de sa longueur.

Le tableau précédent montre que plusieurs linéaires sont sans protection (sur ou hors de la concession) :

- 1 109m et 254 m à Sézanne

GRDF a confirmé que ces réseaux étaient protégés par l'équipement de type soutirage placé sur le réseau Moyenne Pression de Type B.

Les 99 m, sans protection active, possèdent une protection passive.

## 2-2 – Les canalisations en acier non protégées cathodiquement

Conformément au cahier des charges RSDG 13.2, l'opérateur de réseau doit effectuer **un inventaire aussi exhaustif que possible** des parties de réseaux non équipées d'une protection cathodique. Ce même texte indique, par ailleurs, que les tronçons de réseau non équipés de protection cathodique doivent faire l'objet d'un contrôle spécifique. Ce contrôle est effectué annuellement par Gaz de France dans le cadre de la recherche systématique de fuites.

Seule la commune de SEZANNE a un réseau d'une longueur de 99m en acier non pourvu d'une protection cathodique.

## 2-3 – Les contrôles des dispositifs de protection cathodique des canalisations en acier

Ces inspections annuelles viennent en complément des opérations de maintenance préventive, réalisées par le personnel habilité sur le réseau en acier, qui permettent le contrôle des dispositifs de protection cathodique sur un cycle de quatre ans.

Surveillance des potentiels électrolytiques des ouvrages métalliques en 2014				
Commune	INSEE	Nombre de prises de potentiel implantées	Nombre de mesures de potentiels effectuées dans l'année	Nombre de potentiels anormaux relevés
ANGLURE	51009	2	1	0
CONFLANS-SUR-SEINE	51162	2	0	0
JONCHERY-SUR-VESLE	51308	5	2	0
PLIVOT	51434	2	1	0
PUISIEULX	51450	1	1	1
SAINTE-LEONARD	51493	4	2	2
SEZANNE	51535	77	5	0
TAISSY	51562	29	1	1
TRIGNY	51582	3	1	0

Ce tableau montre que 4 potentiels anormaux ont été relevés :

- 1 à Puisieulx,
- 2 à Saint Léonard,
- 1 à Taissy.



### 3 – Les dispositifs de comptage

L'arrêté du 21 octobre 2010 définit des périodicités de contrôle des compteurs différentes selon leur technologie :

- Vingt ans au plus pour les compteurs à parois déformables d'un débit maximal strictement inférieur à 16 m<sup>3</sup>/h,
- Quinze ans au plus pour les compteurs à parois déformables d'un débit maximal supérieur ou égal à 16 m<sup>3</sup>/h,
- Deux ans au plus pour les compteurs à effet Coriolis,
- Cinq ans au plus pour les compteurs d'une autre technologie que celles visées ci-dessus.

#### 3-1 – Vérification Périodique de l'Étalonnage des compteurs Domestiques :

Commune	INSEE	Nb Cpt concernés	Nb contrôlés en 2014	Restant
ANGLURE	51009	28	0	28
BOUZY	51079	0	0	0
CHAMPFLEURY	51115	0	0	0
CONFLANS-SUR-SEINE	51162	14	0	14
ESCLAVOLLES-LUREY	51234	6	0	6
JONCHERY-SUR-VESLE	51308	22	0	22
MARCILLY-SUR-SEINE	51343	8	0	8
OGER	51411	44	1	43
OIRY	51413	0	0	0
ORMES	51418	0	0	0
PLIVOT	51434	0	0	0
PUISIEULX	51450	0	0	0
SAINT-JUST-SAUVAGE	51492	10	1	9
SAINT-LEONARD	51493	4	0	4
SEZANNE	51535	275	13	262
TAISSY	51562	134	0	134
TRIGNY	51582	1	0	1
VANDEUIL	51591	2	0	2
VERZY	51614	66	1	65

#### Evolution des vérifications périodiques de l'étalonnage des compteurs domestiques

	2011	2012	2013	2014
Nombre de compteurs concernés	247	266	389	614
Nombre de compteurs contrôlés	128	125	67	16
Solde nombre de compteurs de plus de 20 ans d'âge	119	141	322	598
Taux de vérification	51,82	46,99	17,22	2,61

### 3-2 – Vérification Périodique de l'Étalonnage des compteurs industriels :

#### 3-2-1 – Vérification de l'étalonnage des Compteurs industriels à soufflets

	2014
Nombre de compteurs concernés	19
Nombre de compteurs contrôlés	15
Solde nombre de compteurs de plus de 15 ans d'âge	10

#### 3-2-2 – Vérification de l'étalonnage des Compteurs industriels (à pistons rotatifs ou de vitesse)

	2014
Nombre de compteurs concernés	1
Nombre de compteurs contrôlés	1
Solde nombre de compteurs de plus de 5 ans d'âge	1

## II – Le suivi des travaux de tiers

Chaque année, plus de 100 000 endommagements de réseaux ont lieu en France lors de travaux effectués près des réseaux souterrains ou aériens dont certains occasionnent des fuites sur les réseaux de distribution de gaz. Exploitant un réseau très sensible, GRDF fait de la sécurité une priorité absolue. Les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GRDF diminue chaque année.

### 1 – Le guichet unique

La loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS<sup>5</sup>, par l'article L. 554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Pour ce faire, tous les professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tous les renseignements utiles pour construire sans détruire.

#### Nombre de DT-DICT reçues par GRDF :

	2012	2013	2014
Nombre de DT reçues et traitées	46	127	114
Nombre de DICT reçues et traitées	429	335	320
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	41	110	106
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	394	302	297
Dommages aux ouvrages de la concession	6	4	3
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0	3	1

<sup>5</sup> Institut national de l'environnement industriel et des risques

# La qualité de la distribution de gaz

La sécurité des personnes et des biens est une des missions du service public de la distribution du gaz. Elle résulte des obligations du contrat de concession.

Le premier maillon de la sécurité est la réception des appels :

- L'appel de tiers, pour signaler une odeur ou un manque de gaz est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel et transmet les données aux équipes d'intervention,
- Des lignes prioritaires sont réservées aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

## L'année 2014 en chiffres :

- 108 appels de tiers,
- 51 incidents,
- 11 communes impactées
- 11 clients coupés.

## I – L'analyse des appels

Les appels de tiers ont augmenté de plus de 2,86% entre 2012 et 2013.

	2010	2011	2012	2013	2014
Appel de tiers	113	125	118	105	<b>108</b>
Evolution		10,62	-5,60	-11,02	<b>2,86</b>

### 1 – L'origine des appels

Les appels externes constituent l'essentiel des signalements d'anomalies ou de problèmes au concessionnaire (97,14 %). Et parmi ces derniers, les appels des clients sont les plus importants.

Appels	2010	2011	2012	2013	2014
Client	90	102	95	81	<b>83</b>
Tiers	1	1	8	4	<b>0</b>
Entreprise de travaux	9	8	4	4	<b>1</b>
Pompiers	7	11	9	12	<b>14</b>
Fournisseurs de gaz					<b>4</b>
Mairie	1	0	0	1	<b>0</b>
Police	4	0	0	0	<b>0</b>
Signalisation interne	1	3	2	3	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>125</b>	<b>118</b>	<b>105</b>	<b>108</b>

## 1-1 – Les motifs des appels

Les raisons des appels téléphoniques se découpent en 54,63 % d'appel pour des interventions « gaz sécurité » et 45,37 % pour des dépannages.

Appel	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Pour intervention de Sécurité gaz :</b>	<b>61</b>	<b>57</b>	<b>47</b>	<b>57</b>	<b>59</b>
Fuite ou odeur de gaz	36	38	23	35	42
Incendie ou explosion	6	4	3	6	7
Autres	19	15	21	16	10
<b>Pour dépannage :</b>	<b>52</b>	<b>68</b>	<b>71</b>	<b>48</b>	<b>49</b>
Manque de gaz	42	58	50	35	33
Autres	10	10	21	13	16

Sur les 108 appels de tiers reçus, GRDF a lancé l'ouverture de 51 bons d'incident soit un incident tous les 2,12 appels.

Ci-dessous le nombre d'incidents par motif d'appel :

Motif de l'appel	Nombre d'incident
Autre dépannage	6
Autre motif ISG	6
Fuite ou odeur de gaz	24
Incendie ou explosion	6
Manque de gaz	9
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>

## II – Les incidents survenus en 2014

51 incidents ont été enregistrés en 2014 soit une augmentation de 13,33 % par rapport à l'année précédente.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre total d'incidents	64	61	52	45	51

Les données transmises par GRDF transcrivent les origines, les causes et les sièges de ces ruptures d'alimentation. Mais pas le temps de coupure par incidents.

Connaître le temps de coupure apporterait des précisions sur la qualité d'alimentation de fourniture. Mais à ce jour, le concessionnaire ne transmet pas cette information essentiellement parce que la réalimentation d'un site se fait après de nombreuses vérifications qui alourdissent le temps de dépannage réel.

Le seul engagement que GRDF est tenu de respecter dans le contrat de service public signé avec l'Etat est :

- Intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas.

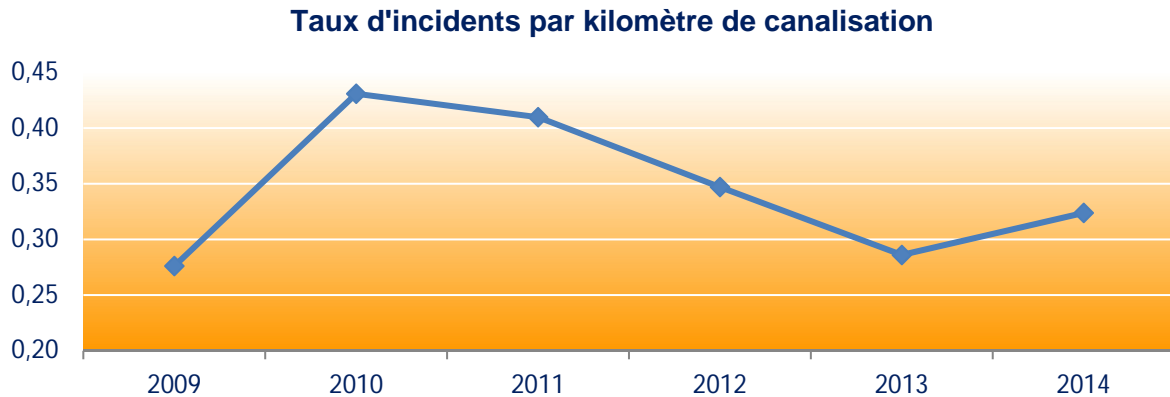
A la maille de la MARNE, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,6 %.

## 1 – Le taux d’incidents par kilomètre de canalisation

Il peut être intéressant de calculer ce taux afin d’avoir un indice de comparaison sur plusieurs années.

Pour l’année 2014, cet indice réseau vaut :

$$I_g = 51 / 157,473 \text{ km} = 0,32$$



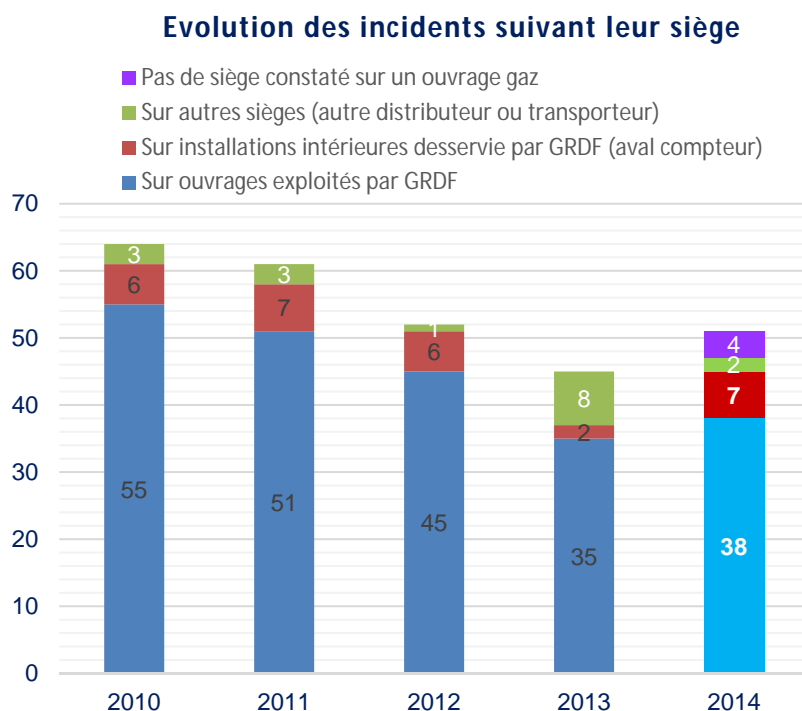
Cet indice peut paraître abstrait, mais il permet de faire un suivi rapide de l’évolution du nombre d’incidents.

## 2 – Siège des incidents répertoriés

Les incidents peuvent concernés les ouvrages du concessionnaire ou toutes autres installations en amont ou en aval de ses équipements :

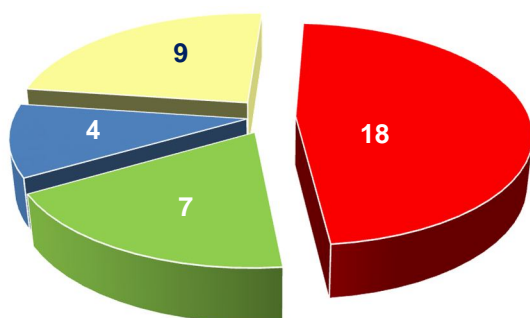
- Ouvrages exploités par GRDF 38,
- Installation intérieure desservie par GRDF 7,
- Installation intérieure non desservie par GRDF 2,
- Pas de siège constaté sur un ouvrage GAZ 4.

74,51 % des incidents ont leur siège sur des ouvrages exploités par GRDF soit - 7,89 % par rapport à 2013.



### 3 – Nature des incidents répertoriés

Pour les analyses suivantes, les incidents pris en compte seront les incidents ayant impacté les ouvrages des concessions, c'est-à-dire 38 incidents.



- Baisse ou pression sans fuite ni manque de gaz
- Manque de gaz
- Fuite de gaz sans incendie ni explosion
- Autres dépannages



Les fuites de gaz sans incendie ni explosion représente 47,37%

La répartition des incidents par communes est la suivante :

	Baisse ou excès de pression	Autres dépannages	Fuite de gaz	Manque de gaz	Total
ANGLURE			2		2
CHAMPFLEURY		1	1		2
CONFLANS SUR SEINE			1		1
ESCLAVOLLES LUREY	1		1		2
JONCHERY SUR VESLE		1	3	1	5
MARCILLY SUR SEINE		1	1		2
PLIVOT	1		1		2
SEZANNE	1	2	5	7	15
ST JUST SAUVAGE			1	1	2
TAISSY	1	2	1		4
VERZY			1		1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>38</b>

La commune la plus impactée par les incidents est SEZANNE. Elle représente 15 des 38 incidents soit 40 % des incidents en 2014 soit un taux d'incidents par kilomètre de canalisation égal à 0,53.

## 4 – Répartition des incidents par type d'ouvrages

Répartition par type d'ouvrages :

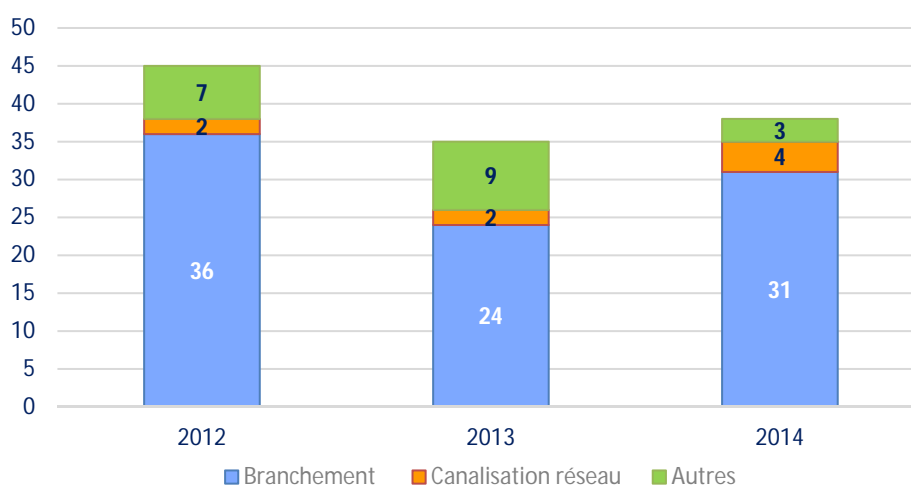


Dans le détail, la catégorie « Autres » :

- Autre poste 1,
- Robinet de réseau 1,
- Ouvrage hors concession 1,

Les incidents sur les branchements, plus nombreux, représentent 76,32 % du total.

Evolution du nombre d'incidents par type d'ouvrage



Avec une répartition par commune comme suit :

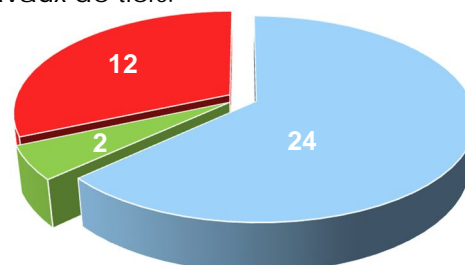
	Autre	Branchement	Canalisation réseau	Total
ANGLURE		1	1	2
CHAMPFLEURY		2		2
CONFLANS SUR SEINE		1		1
ESCLAVOLLES LUREY		2		2
JONCHERY SUR VESLE	1	4		5
MARCILLY SUR SEINE		2		2
PLIVOT		2		2
SEZANNE	1	11	3	15
ST JUST SAUVAGE		2		2
TAISSY		3		4
VERZY	1	1		1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>38</b>

## 5 – Répartition par cause des incidents

3 grandes causes sont définies par le concessionnaire :

- Incidents liés au matériel,
  - Incidents liés à l'environnement,
  - Incidents liés à un facteur humain.
- Dont les dommages ouvrages lors ou après les travaux de tiers.  
En 2014, ils ont été la cause de 3 incidents.

- Incidents liés au matériel
- Incidents liés à l'environnement
- Incidents liés à un facteur humain



Le détail des causes des incidents est le suivant :

Cause	Nombre
Autre dommages ou action effectuée par un tiers involontaire	1
Autre dommages ou action effectuée par un tiers malveillant	1
Blocage/grippage	3
Déclenchement intempêtif de dispositif de sécurité	2
Défaut d'assemblage mécanique	1
Dommage lors de travaux de tiers	3
Facteur lié au matériel indéfini	3
Fausse manœuvre /erreur	5
Mouvement de terrain/vibration	2
Usure ou rupture de pièce	16
Sans cause	1
<b>Total</b>	<b>38</b>

La cause la plus importante reste toujours l'usure ou la rupture de pièces avec 16 incidents soit 35,55 % des causes.

### Les dommages ouvrages lors ou après les travaux de tiers

Ces dommages ont baissé de 66 % en quatre ans. La mise en place du guichet unique, issu du grenelle de l'environnement, contenant toutes les informations relatives aux réseaux aériens et souterrains a permis la réalisation des travaux avec plus de sécurité à proximité des réseaux.

	2011	2012	2013	2014
Dommages lors ou après travaux de tiers	9	6	4	<b>3</b>
Part de ces dommages dans les incidents	15,00	11,76	10,26	<b>7,32</b>



## 6 – Les clients coupés

Le nombre de clients qui a subi une coupure de gaz en 2014 s'élève à 15 soit 0,32 % du nombre de clients de la concession. Il est en augmentation de 18 % par rapport à 2013.

15 incidents ont provoqué la rupture d'une alimentation de gaz pour 15 clients (1 client/incident).

<b>Communes</b>	<b>nombre de clients coupés</b>
CHAMPFLEURY	1
JONCHERY SUR VESLE	2
MARCILLY SUR SEINE	1
SEZANNE	9
ST JUST SAUVAGE	1
TAISSY	1
Total	15

Pour 12 de ces coupures, le siège était des branchements individuels et pour 7 des 15, la cause en était l'usure ou la rupture de pièce.

# Le pouvoir calorifique supérieur du gaz

## I – Principes généraux

Les compteurs gaz des clients mesurent la consommation en volume (m<sup>3</sup>) tandis que la facturation du gaz consommé par ces mêmes clients est calculée à partir de quantités d'énergie exprimées en kWh. Cette distorsion s'explique par le pouvoir calorifique supérieur du gaz. Celui-ci correspond à la quantité de chaleur exprimée en kWh qui serait dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz.

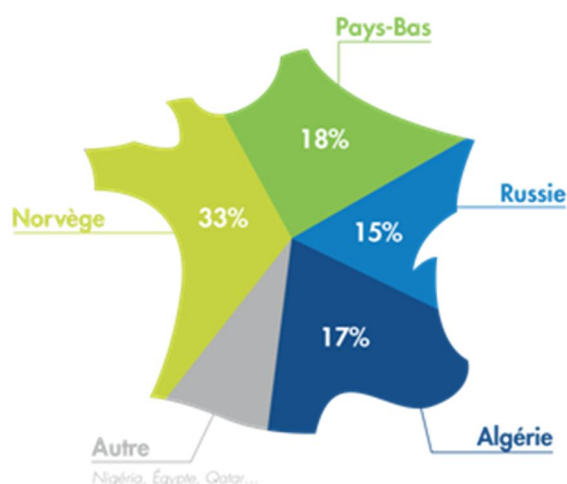
Le gaz naturel est composé entre 81% et 97 % de méthane suivant son pays producteur. Plus le taux est élevé, plus la quantité d'énergie produite par la combustion d'un même volume de gaz est importante. Réglementairement, le pouvoir calorifique supérieur du gaz livré doit être compris entre 10,7 et 12,8 kWh/m<sup>3</sup>.

Afin de faire payer aux consommateurs la quantité réelle d'énergie qu'ils consomment, les gestionnaires des réseaux de transport mesurent chaque jour le pouvoir calorifique du gaz acheminé. Ils transmettent cette information aux gestionnaires des réseaux de distribution qui calculent le coefficient de conversion.

La conversion des volumes en énergie se fait à l'aide d'un coefficient qui est directement

lié au pouvoir calorifique supérieur du gaz distribué mais aussi aux conditions de livraison qui varient selon la température et la pression.

### Provenance du gaz distribué en France



Cette répartition par pays producteur est une moyenne nationale qui ne correspond pas à une répartition géographique.

Pour exemple, dans la MARNE, le gaz distribué est un mélange de plusieurs provenances qui évoluent en fonction des approvisionnements

## II – Le contrôle du pouvoir calorifique supérieur du gaz

A la demande du SIEM, GRDF transmet les valeurs du PCS pour chaque zone dans lesquelles se trouvent les communes de la concession. GRTgaz mesure dans ses laboratoires cette valeur chaque jour.

### 1 – Le pouvoir calorifique supérieur du gaz mesuré

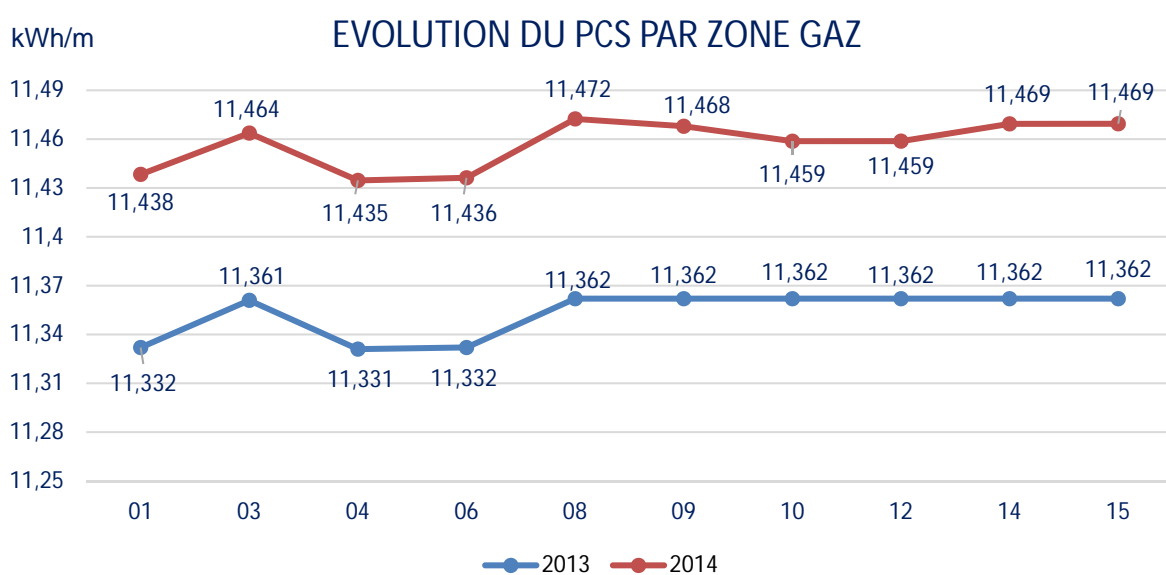
Les points de prélèvement pour la concession sont généralement réalisés à AUBENTON (02) et à BERGERES LES VERTUS (51). La moyenne annuelle du pouvoir calorifique supérieur du gaz est de 11,458 kWh/m<sup>3</sup>. Elle était de 11,353 kwh/ m<sup>3</sup>.

Numéro de zone	01	03	04	06	08	09	10	12	14	15
Moyenne	11,438	11,464	11,435	11,436	11,472	11,468	11,459	11,459	11,469	11,469
PCS le plus bas	10,975	11,22	11,185	11,187	11,209	11,18	11,15	11,154	11,083	11,058
PCS le plus haut	11,707	11,703	11,665	11,704	11,693	11,703	11,705	11,702	11,722	11,701

## Les communes de la concession par zone PCS

N° zone	Zone Gaz	Communes	Moyenne annuelle
01	zone gaz Conflans sur Seine	ESCLAVOLLES-LUREY	11,438
01	zone gaz Conflans sur Seine	CONFLANS-SUR-SEINE	11,438
01	zone gaz Conflans sur Seine	MARCILLY-SUR-SEINE	11,438
03	zone gaz Flavigny	OGER	11,464
04	zone gaz Anglure	ANGLURE	11,435
04	zone gaz Anglure	SAINT-JUST-SAUVAGE	11,435
06	zone gaz Sézanne	SEZANNE	11,436
08	zone gaz Reims	CHAMPFLEURY	11,472
08	zone gaz Reims	ORMES	11,472
08	zone gaz Reims	SAINT-LEONARD	11,472
08	zone gaz Reims	TAISSY	11,472
08	zone gaz Sillery	PUISIEULX	11,472
09	zone gaz Mailly Champagne	VERZY	11,468
10	zone gaz Plivot	OIRY	11,459
10	zone gaz Plivot	PLIVOT	11,459
12	zone gaz Tours sur Marne	BOUZY	11,459
14	zone gaz Trigny	TRIGNY	11,469
15	zone gaz Prouilly	JONCHERY-SUR-VESLE	11,469
15	zone gaz Prouilly	VANDEUIL	11,469

## 2 – Evolution du PCS



# Les données clientèle

## L'année 2014 en chiffres :

- 4 760 clients,
- 127 376 260 KWh consommés,
- 1 460 556 € de recettes d'acheminement

## I – Répartition des clients et des quantités acheminées par contrat

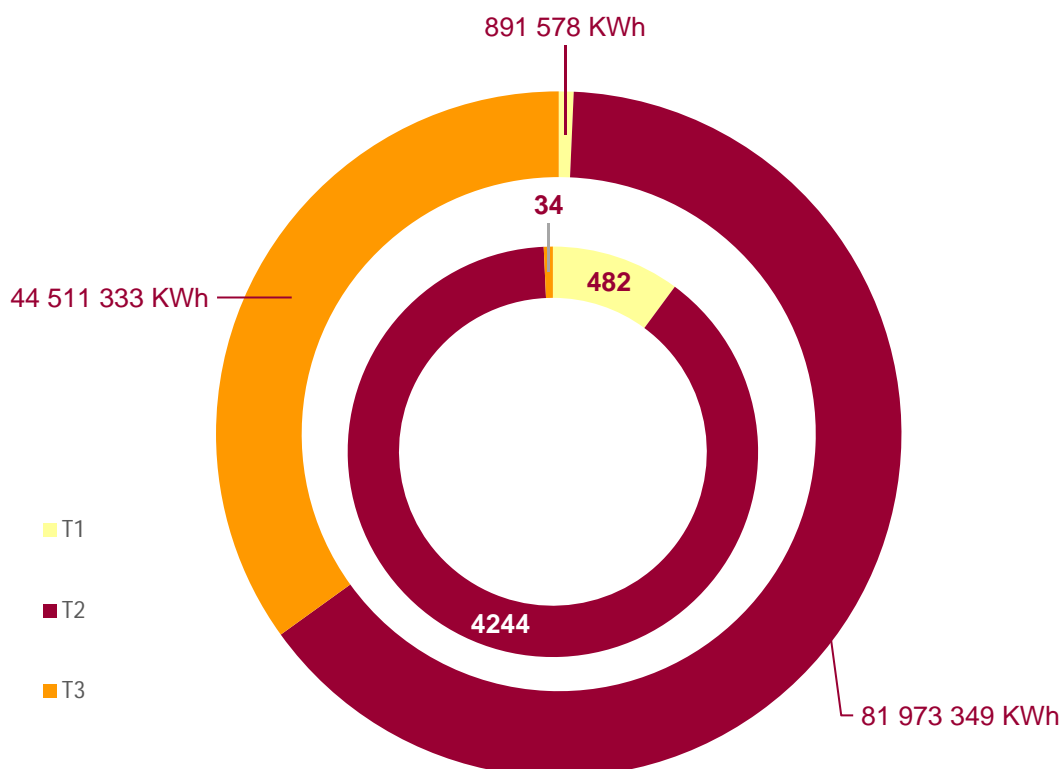
Les différents contrats sont :

- T1 (<6 MWh/an) : Cuisine
- T2 (6 à 300 MWh/an) : Chauffage-Sanitaire
- T3 (300 à 5000 MWh/an) : Professionnel
- T4 (>5000 MWh/an) : Industriel

Il est à noter que le législateur a supprimé les tarifs réglementés de vente :

- au 31 décembre 2014 pour les professionnels ayant une consommation supérieure à 200 MWh/an,
- au 31 décembre 2015 pour les professionnels ayant une consommation supérieure à 30 MWh/an.

### 1 – Les clients et les quantités acheminées



## 2 – Evolution des clients et des quantités acheminées

Le nombre de clients de la concession a diminué en 2014 de 33 clients soit 0,69 % soit 19 clients T1 et 14 clients T2. Les consommations ont baissé de 21,40 % et les recettes d'acheminement de 12,07 %.

Les recettes du concessionnaire sont fortement impactées par les variations du climat. L'effet climatique sur la quantité de gaz distribué est de l'ordre de plus ou moins 15 % sur les quantités livrées et de plus ou moins 10 % sur les recettes suivant les températures.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre total de clients	4 628	4 628	4 669	4 793	<b>4 760</b>
Consommations (MWh)	173 805	134 575	152 247	162 056	<b>127 376</b>
Recettes d'acheminement (€)	1 586 224	1 325 251	1 481 631	1 660 954	<b>1 460 556</b>

## 3 – Les clients et les quantités acheminées par communes

Commune	Clients	Quantités acheminées (MWh)	Recettes d'acheminement (€)
ANGLURE	122	6555,75	58763,23
BOUZY	147	3670,99	46202,49
CHAMPFLEURY	64	3464,95	30615,44
CONFLANS-SUR-SEINE	183	2896,65	44375,13
ESCLAVOLLES-LUREY	95	2265,81	28009,88
JONCHERY-SUR-VESLE	365	7109,97	99628,92
MARCILLY-SUR-SEINE	127	2215,60	32242,88
OGER	161	4825,71	56685,54
OIRY	92	1778,48	25038,93
ORMES	8	563,08	5185,19
PLIVOT	139	2358,47	35238,59
PUISIEULX	47	802,40	12121,55
SAINT-JUST-SAUVAGE	290	4524,97	68461,07
SAINT-LEONARD	20	8964,29	53147,61
SEZANNE	1839	51546,96	557926,22
TAISSY	694	12949,91	183844,70
TRIGNY	104	2220,92	29813,59
VANDEUIL	20	3052,16	20344,06
VERZY	243	5609,19	72911,39

## II – Les services proposés aux clients par GRDF

Il gère en toute impartialité les demandes de changement de fournisseur de gaz naturel des consommateurs.

Les prestations proposées et réalisées par le concessionnaire à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel sont de deux ordres :

- Les prestations couvertes par le tarif d'acheminement (par exemple changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture),
- Les prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

Les demandes de prestations ont baissé de 1,82 % par rapport à 2013. Elles représentent 0,18 demandes par clients.

	<b>Nombre</b>
Mise en service (avec ou sans déplacement et avec ou sans pose de compteur)	368
Mise hors service (avec ou sans déplacement)	299
Interventions pour impayés (coupure, prise de règlement rétablissement)	50
Changement de fournisseur (sans ou avec déplacement pour relève spéciale)	93
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	20
Déplacement vain ou annulation tardive	31

\* Les données ne concernent pas les communes de JONCHERY SUR VESLE, OGER et SAINT LEONARD.

## III – La satisfaction des clients

Chaque année, le concessionnaire retrace dans ses comptes rendus d'activité les résultats des enquêtes de satisfaction faites auprès de ses clients. Ces enquêtes sont réalisées à la maille de la région Est. Il est difficile pour le SIEM d'en tirer une conclusion sur le taux de satisfaction des usagers de la concession. Néanmoins, le faible nombre d'incidents et le peu de clients coupés poussent à penser que leur jugement est favorable au concessionnaire.

## **BILAN DU CONTROLE sur les données 2014**

Les données 2014 comme les données antérieures montrent que la situation gazière des 19 communes, regroupées au sein du SIEM dans la compétence gaz, est bonne et bien gérée. Peu d'incidents et peu d'usagers coupés, un réseau de distribution jeune même si l'absence de renouvellement pèse sur l'âge moyen des ouvrages. Cependant, ces résultats sont issus des données transmises par GRDF. Et notre syndicat, comme beaucoup d'autorités concédantes, s'interroge sur la véracité des inventaires transmis.

A cette question, le concessionnaire a répondu depuis 2004 par le recensement des ouvrages techniques. Aujourd'hui, GRDF lance un complément d'inventaire afin d'éradiquer toutes les anomalies recensées et vise un rapprochement entre les inventaires techniques et comptables. Néanmoins, cette convergence des inventaires pourrait avoir des répercussions à la baisse ou à la hausse sur la valeur patrimoniale des ouvrages et sur les charges d'exploitation de la concession.

Le SIEM reste attentif à toutes les évolutions de la valeur des patrimoines. D'autant plus que des échéances arrivent et vont modifier la donne. Il y aura de nouvelles données transmises par le concessionnaire suite à la loi sur la Transition Energétique et pour la Croissance Verte. Puis, les premiers renouvellements des contrats de concession signés à la fin des années 1980 vont être à renégocier. Enfin, l'arrivée du compteur communicant GAZPAR, puis des smart grids (ou réseaux intelligents), de la production locale de gaz vert vont bouleverser les habitudes.

A nous, autorité concédante, concessionnaire et usagers d'écrire les prochaines pages des concessions de distribution gazière.

## ANNEXES : Synthèse par communes



Fiche inventaire      2014

### ANGLURE

Délégation au SIEM de la compétence gaz :      10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
7 877	Conduite de distribution (m)	7 879	229 287,84	94 152,35
	Branchements individuels (unité)	107	68 572,08	42 459,89
	Branchements collectifs (unité)	9	5 138,30	2 891,54
	Conduite d'immeubles (unité)	9	4 243,52	2 386,41
	Conduites montantes (unité)	9	12 798,75	7 197,58
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>320 040,49</b>	<b>149 087,77</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	7 643
Acier	0
Fonte ductile	234
<b>Total</b>	<b>7 877</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	7 877
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>7 877</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	2

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	122
consommation (MWh)	6 556
Recettes d'acheminement (k€ht)	58 763

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	3	Les réseaux	1
Nbre d'appels pour dépannage gaz	0	Les raccordements	1
		Les Postes	0
Nombre d'utilisateurs coupés	0	Autres	0



**BOUZY**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 12/12/2013

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
7 062	Conduite de distribution (m)	6 706	440 247,44	321 038,81
	Branchements individuels (unité)	105	100 840,96	78 243,88
	Branchements collectifs (unité)	0	0,00	0,00
	Conduite d'immeubles (unité)	0	0,00	0,00
	Conduites montantes (unité)	0	0,00	0,00
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m²)	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>541 088,40</b>	<b>399 282,69</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	7 062
Acier	0
Fonte ductile	0
<b>Total</b>	<b>7 062</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	7 062
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>7 062</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	147
consommation (MWh)	3 671
Recettes d'acheminement (k€ht)	46 202

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	1	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	0	Les raccordements	0
		Les Postes	0
Nombre d'utilisateurs coupés	0	Autres	0

**CHAMPFLEURY**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 13/07/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
4 268	Conduite de distribution (m)	4 216	348 492,53	263 448,19
	Branchements individuels (unité)	90	72 479,45	58 275,01
	Branchements collectifs (unité)	0	0,00	0,00
	Conduite d'immeubles (unité)	0	0,00	0,00
	Conduites montantes (unité)	0	0,00	0,00
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>420 971,98</b>	<b>321 723,20</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	4 268
Acier	0
Fonte ductile	0
<b>Total</b>	<b>4 268</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	4 268
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>4 268</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	64
consommation (MWh)	3 465
Recettes d'acheminement (k€ ht)	30 615

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	1	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	3	Les raccordements	2
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	1	Autres	0

## CONFLANS-SUR-SEINE

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
6 224	Conduite de distribution (m)	6 220	198 717,59	76 576,49
	Branchements individuels (unité)	199	125 894,28	77 576,39
	Branchements collectifs (unité)	0	0,00	0,00
	Conduite d'immeubles (unité)	0	0,00	0,00
	Conduites montantes (unité)	0	0,00	0,00
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>324 611,87</b>	<b>154 152,88</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	6 035
Acier	0
Fonte ductile	189
<b>Total</b>	<b>6 224</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	6 162
Conduite MPC	62
<b>Total</b>	<b>6 224</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	183
consommation (MWh)	2 897
Recettes d'acheminement (k€ ht)	44 375

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	4	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	1	Les raccordements	1
		Les Postes	0
Nombre d'utilisateurs coupés	0	Autres	0

**ESCLAVOLLES-LUREY**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
4 430	Conduite de distribution (m)	4 472	151 363,30	76 948,15
	Branchements individuels (unité)	98	61 900,58	40 691,01
	Branchements collectifs (unité)	0	0,00	0,00
	Conduite d'immeubles (unité)	0	0,00	0,00
	Conduites montantes (unité)	0	0,00	0,00
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>213 263,88</b>	<b>117 639,16</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	4 430
Acier	0
Fonte ductile	0
<b>Total</b>	<b>4 430</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	4 430
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>4 430</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	95
consommation (MWh)	2 266
Recettes d'acheminement (k€ ht)	28 010

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	2	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	0	Les raccordements	2
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	0	Autres	0

## JONCHERY-SUR-VESLE

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 26/10/2009

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
11 089	Conduite de distribution (m)	11 220	681 160,39	326 411,97
	Branchements individuels (unité)	427	334 167,93	209 492,41
	Branchements collectifs (unité)	5	8 839,63	7 170,33
	Conduite d'immeubles (unité)	4	1 654,63	958,20
	Conduites montantes (unité)	4	4 990,49	2 889,73
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	1	0,00	0,00
	Autres (€)		3 606,30	2 330,49
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>1 034 419,37</b>	<b>549 253,13</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	10 864
Acier	0
Fonte ductile	225
<b>Total</b>	<b>11 089</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	11 089
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>11 089</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	155
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	15

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	365
consommation (MWh)	7 110
Recettes d'acheminement (k€ ht)	99 629

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	6	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	3	Les raccordements	4
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	2	Autres	1

**MARCILLY-SUR-SEINE**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
4 401	Conduite de distribution (m)	4 400	164 708,23	80 166,01
	Branchements individuels (unité)	128	77 836,68	47 175,25
	Branchements collectifs (unité)	5	2 440,90	1 419,26
	Conduite d'immeubles (unité)	5	2 009,07	1 164,81
	Conduites montantes (unité)	5	6 059,48	3 513,30
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>253 054,36</b>	<b>133 438,63</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	4 401
Acier	0
Fonte ductile	0
<b>Total</b>	<b>4 401</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	4 401
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>4 401</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	127
consommation (MWh)	2 216
Recettes d'acheminement (k€ ht)	32 243

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	1	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	1	Les raccordements	2
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	1	Autres	0

**OGER**

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

13/07/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
9 734	Conduite de distribution (m)	9 850	424 688,54	251 327,34
	Branchements individuels (unité)	182	150 498,09	97 534,34
	Branchements collectifs (unité)	4	2 839,74	1 753,06
	Conduite d'immeubles (unité)	5	2 350,02	1 440,91
	Conduites montantes (unité)	5	7 087,82	4 345,54
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>587 464,21</b>	<b>356 401,19</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	9 734
Acier	0
Fonte ductile	0
<b>Total</b>	<b>9 734</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	9 734
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>9 734</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	37
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	161
consommation (MWh)	4 826
Recettes d'acheminement (k€ ht)	56 686

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	0	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	0	Les raccordements	0
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	0	Autres	0

**OIRY**

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

07/07/2010

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
8 767	Conduite de distribution (m)	8 953	371 524,77	287 627,13
	Branchements individuels (unité)	80	72 745,57	59 202,21
	Branchements collectifs (unité)	2	1 218,22	889,49
	Conduite d'immeubles (unité)	2	1 007,31	735,45
	Conduites montantes (unité)	2	3 038,11	2 218,03
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>449 533,98</b>	<b>350 672,31</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	8 767
Acier	0
Fonte ductile	0
<b>Total</b>	<b>8 767</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	8 767
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>8 767</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	92
consommation (MWh)	1 778
Recettes d'acheminement (k€ ht)	25 039

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	0	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	0	Les raccordements	0
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	0	Autres	0



**ORMES**

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

15/06/2009

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
989	Conduite de distribution (m)	934	102 424,73	89 906,10
	Branchements individuels (unité)	9	19 584,61	18 765,34
	Branchements collectifs (unité)	0	0,00	0,00
	Conduite d'immeubles (unité)	0	0,00	0,00
	Conduites montantes (unité)	0	0,00	0,00
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>122 009,34</b>	<b>108 671,44</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	989
Acier	0
Fonte ductile	0
<b>Total</b>	<b>989</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	989
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>989</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	8
consommation (MWh)	563
Recettes d'acheminement (k€ ht)	5 185

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	0	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	0	Les raccordements	0
		Les Postes	0
Nombre d'utilisateurs coupés	0	Autres	0

**PLIVOT**

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

12/02/2008

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
8 502	Conduite de distribution (m)	8 565	355 415,69	233 955,15
	Branchements individuels (unité)	151	129 003,74	93 627,96
	Branchements collectifs (unité)	2	1 205,80	867,18
	Conduite d'immeubles (unité)	2	997,04	717,09
	Conduites montantes (unité)	2	3 007,15	2 162,83
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>489 629,42</b>	<b>331 330,21</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	8 396
Acier	0
Fonte ductile	106
<b>Total</b>	<b>8 502</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	8 502
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>8 502</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	139
consommation (MWh)	2 358
Recettes d'acheminement (k€ ht)	35 239

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	2	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	0	Les raccordements	2
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	0	Autres	0

**PUISIEULX**

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

12/02/2008

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
3 932	Conduite de distribution (m)	3 872	192 554,48	143 091,71
	Branchements individuels (unité)	0	50 467,39	40 844,23
	Branchements collectifs (unité)	0	0,00	0,00
	Conduite d'immeubles (unité)	0	0,00	0,00
	Conduites montantes (unité)	0	0,00	0,00
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>243 021,87</b>	<b>183 935,94</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	3 520
Acier	0
Fonte ductile	412
<b>Total</b>	<b>3 932</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	3 520
Conduite MPC	412
<b>Total</b>	<b>3 932</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	47
consommation (MWh)	802
Recettes d'acheminement (k€ ht)	12 122

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	0	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	5	Les raccordements	0
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	0	Autres	0

**SAINT-JUST-SAUVAGE**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
13 887	Conduite de distribution (m)	13 714	461 900,01	231 886,53
	Branchements individuels (unité)	341	219 035,90	146 328,25
	Branchements collectifs (unité)	3	1 341,69	821,83
	Conduite d'immeubles (unité)	3	1 105,37	672,29
	Conduites montantes (unité)	3	3 333,86	2 027,96
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>686 716,83</b>	<b>381 736,86</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	13 887
Acier	0
Fonte ductile	0
<b>Total</b>	<b>13 887</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	13 887
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>13 887</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	290
consommation (MWh)	4 525
Recettes d'acheminement (k€ ht)	68 461

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	1	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	3	Les raccordements	2
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	1	Autres	0

**SAINT-LEONARD**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 13/07/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
2 741	Conduite de distribution (m)	2 790	137 590,79	37 685,94
	Branchements individuels (unité)	26	12 602,64	7 457,56
	Branchements collectifs (unité)	1	644,94	480,05
	Conduite d'immeubles (unité)	2	533,29	385,28
	Conduites montantes (unité)	2	1 608,42	1 162,27
	Matériels de détente (unité)	2	11 877,21	4 501,95
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>164 857,29</b>	<b>51 673,05</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	596
Acier	0
Fonte ductile	2 145
<b>Total</b>	<b>2 741</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	596
Conduite MPC	2 145
<b>Total</b>	<b>2 741</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	20
consommation (MWh)	8 964
Recettes d'acheminement (k€ ht)	53 148

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	2	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	1	Les raccordements	0
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	0	Autres	0

**SEZANNE**

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

12/02/2008

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
34 162	Conduite de distribution (m)	33 958	1 634 003,57	891 210,10
	Branchements individuels (unité)	1 607	1 010 979,49	600 300,40
	Branchements collectifs (unité)	117	111 446,43	60 753,94
	Conduite d'immeubles (unité)	124	83 533,32	39 674,17
	Conduites montantes (unité)	127	248 151,68	116 710,65
	Matériels de détente (unité)	3	139 096,66	118 393,79
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	6	304,90	304,90
	Autres (€)		77 846,16	30 381,01
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>3 305 362,21</b>	<b>1 857 728,96</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	19 050
Acier	587
Fonte ductile	14 525
<b>Total</b>	<b>34 162</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	1 792
Conduite MPB	31 261
Conduite MPC	1 109
<b>Total</b>	<b>34 162</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-2

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	1 839
consommation (MWh)	51 547
Recettes d'acheminement (k€ ht)	557 926

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	27	Les réseaux	3
Nbre d'appels pour dépannage gaz	22	Les raccordements	11
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	9	Autres	1

**TAISSY**

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

13/07/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
13 272	Conduite de distribution (m)	13 343	543 005,11	265 040,28
	Branchements individuels (unité)	728	690 291,02	474 947,21
	Branchements collectifs (unité)	6	5 301,76	3 766,66
	Conduite d'immeubles (unité)	5	1 918,97	978,15
	Conduites montantes (unité)	14	9 350,23	6 001,28
	Matériels de détente (unité)	2	10 466,30	3 236,01
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>1 260 333,39</b>	<b>753 969,59</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	7 441
Acier	0
Fonte ductile	5 831
<b>Total</b>	<b>13 272</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	12 959
Conduite MPC	313
<b>Total</b>	<b>13 272</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	694
consommation (MWh)	12 950
Recettes d'acheminement (k€ ht)	183 845

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	6	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	7	Les raccordements	3
		Les Postes	1
Nombre d'usagers coupés	1	Autres	0

**TRIGNY**

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

07/07/2010

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
6 284	Conduite de distribution (m)	6 278	407 884,43	268 009,27
	Branchements individuels (unité)	101	71 622,80	49 701,63
	Branchements collectifs (unité)	3	1 652,38	971,93
	Conduite d'immeubles (unité)	3	1 365,33	803,92
	Conduites montantes (unité)	3	4 117,91	2 424,66
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>486 642,85</b>	<b>321 911,41</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	5 118
Acier	0
Fonte ductile	1 166
<b>Total</b>	<b>6 284</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	6 284
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>6 284</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	104
consommation (MWh)	2 221
Recettes d'acheminement (k€ ht)	29 814

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	0	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	0	Les raccordements	0
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	0	Autres	0



**VANDEUIL**

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

15/06/2009

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
404	Conduite de distribution (m)	429	24 710,72	14 824,45
	Branchements individuels (unité)	21	13 088,60	7 232,19
	Branchements collectifs (unité)	1	143,32	106,55
	Conduite d'immeubles (unité)	1	118,51	88,12
	Conduites montantes (unité)	1	357,43	265,70
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>38 418,58</b>	<b>22 517,01</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	404
Acier	0
Fonte ductile	0
<b>Total</b>	<b>404</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	404
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>404</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	20
consommation (MWh)	3 052
Recettes d'acheminement (k€ ht)	20 344

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	0	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	0	Les raccordements	0
		Les Postes	0
Nombre d'utilisateurs coupés	0	Autres	0

**VERZY**

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

13/12/2010

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
9 448	Conduite de distribution (m)	9 572	505 352,10	288 233,63
	Branchements individuels (unité)	227	194 867,86	132 749,35
	Branchements collectifs (unité)	7	8 853,36	6 462,97
	Conduite d'immeubles (unité)	8	8 418,37	6 352,72
	Conduites montantes (unité)	9	18 580,13	13 030,69
	Matériels de détente (unité)	0	0,00	0,00
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	0	0,00	0,00
	Autres (€)		0,00	0,00
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>736 071,82</b>	<b>446 829,36</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	9 448
Acier	0
Fonte ductile	0
<b>Total</b>	<b>9 448</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
Pression	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	9 448
Conduite MPC	0
<b>Total</b>	<b>9 448</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	243
consommation (MWh)	5 609
Recettes d'acheminement (k€ ht)	72 911

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	3	Les réseaux	0
Nbre d'appels pour dépannage gaz	3	Les raccordements	1
		Les Postes	0
Nombre d'usagers coupés	0	Autres	0



